

LYS ROUGE

REVUE TRIMESTRIELLE D'ETUDES ROYALISTES

5 FRANCS

N° 4

MAI 79



TRAVAUX DES CELLULES : PERSPECTIVES POUR L'URBANISME
L'ENSEIGNEMENT
L'INDUSTRIE.....

AUTOGESTION-REVOLUTION-AUTONOMISME-ROYALISME

LYS ROUGE 79 .

Ce n° 4 du LYS ROUGE s'inscrit dans une période charnière. Journal des cellules et des cercles, le Lys Rouge est à un tournant. Comme les cellules d'ailleurs. On lira plus loin le compte-rendu de la session de coordination des cellules du 10 février dernier, qui a décidé des modalités de redémarrage d'un certain nombre de cellules qui dépérissaient faute d'objectifs, d'organisation et conséquemment d'effectifs.

Par ailleurs, il faut éviter que les cellules fonctionnent de façon cloisonnée, aussi la coordination des cellules devra se renforcer: les cellules devront collaborer sur certains points et leurs objectifs de travail devront se rejoindre. Car le travail des cellules a un but commun: esquisser un projet politique qui ne soit ni un catalogue réformiste, ni un système rigide, de rechange, mais plutôt une réflexion proposée par les royalistes à l'intention de tous les citoyens.

Le tournant sera définitivement marqué par les Journées Royalistes, notamment par les réunions de bilan et de perspectives des cellules.

Que représente le Lys Rouge dans tout cela? Evidemment, une publication trimestrielle dont le but est de diffuser les études les plus significatives ne peut présenter en détail toutes les activités des cellules. Le Lys Rouge s'efforcera cependant d'en donner une idée aussi précise que possible, notamment en mettant l'accent sur les travaux de coordination et en résumant l'activité trimestrielle de chacune des cellules. Pour connaître les cellules, le mieux est bien sûr de participer à leurs activités. Le Lys Rouge a aussi pour but de susciter cette participation. Quand aux lecteurs du Lys Rouge, il leur appartient de réagir, de poser des questions, de suggérer des propositions, aussi bien en ce qui concerne les cellules, qu'en ce qui concerne le Journal lui-même.

Le Lys Rouge est donc le Journal de Vous tous!

Le comité de coordination des cellules sectorielles s'est réuni le samedi 10 février pour étudier les questions suivantes :

Bilan des activités des cellules existantes .

La cellule économie qui dispose maintenant d'un plan de travail précis, autour de l'analyse des problèmes actuels de politique économique, se heurte cependant à un problème d'absentéisme: au détriment de la qualité des échanges, le cercle de réflexion s'est réduit, les participants éventuels redoutent peut-être (à tort) la technicité du débat. Un effort de mobilisation important doit donc être entrepris.

Un Session de relance et d'explication a eu lieu le 17 Mars.

La cellule d'urbanisme, poursuit ses travaux sur la politique de logement. Elle a pris l'initiative d'une enquête sur le terrain. Cherchant toutefois à éviter le repliement sur soi, elle est appelée à une plus étroite collaboration avec les autres cellules. Un effort est fait pour éviter le risque de technicité.

Le cercle philo, dont les activités se sont atténuées ces dernier temps. Il se réunira d'ici les JOURNEES et organisera une importante SESSION après les JOURNEES. Elle aura à approfondir la question du pouvoir et de l'ETAT, et pourra aussi traiter dans son optique, des matières des autres cellules (approche philosophique de l'économie, de l'urbanisme, de l'enseignement, de l'écologie...).

Cellule enseignement; elle a déjà effectué de nombreuses études (dont une est publiée dans ce numéro). Des problème toutefois reste à surmonter; notamment le nombre encore trop restreint de participants. La cellule recherche d'autre part un secrétaire qui assisterait aux réunions, décrypterait les enregistrements et rédigerait les compte-rendus.

Collectif Art (voir article de présentation dans ce même numéro.)

Cercle HISTOIRE; il réunira toutes les personnes qui veulent étudier la vie politique du Comte de Paris et l'Histoire du Mouvement royaliste. Toutes les personnes qui ont des renseignements ou des documents sur ces sujets doivent le faire savoir à Yvan Aumont. Les travaux de ce cercle aboutiront à la mise en oeuvre d'études et à la publication, dans des revues historiques, d'anciens articles du Comte de Paris.

Création et relance de nouvelles cellules.

Cercle d'ETAT; il a pour but d'étudier les questions des relations Pouvoir-Citoyen et de l'ETAT, dans l'optique de la pensée du Comte de Paris. Plusieurs réunions auront lieu avant la fin de 1978.

Le cercle relations Internationales a tenu une Session le 17 Mars.

Cellule écologie; elle est repartit aussi. Elle a tenu une première Session le même jour.

En définitive, les cellules auront à travailler de plus en plus en collaboration étroite. D'autre réunion de coordination auront lieu à l'avenir. Et surtout d'ici au grande vacances, LA PLUPART DES CELLULES REDIGERONT UN DOCUMENT CONTRIBUTIF qui devra être publié avant l'Automne.

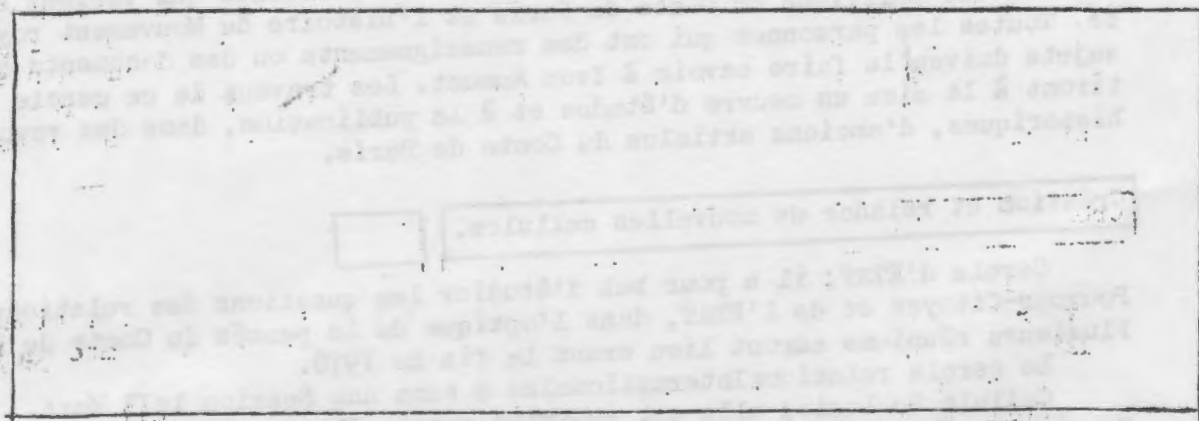
COLLECTIF ART : UN VOCATION SPECIFIQUE

Le refus du mercantilisme, le refus des canons de l'économie marchande et monétaire, la communication orale ou graphique ressentie comme don accepté, voilà déjà une idée qui est au cœur de la fête, proposée comme anti-dote de la société de consommation.

Prenant le relais de l'ancienne cellule " fête", le collectif Art a ainsi repris l'esprit également. Le collectif accueille les militants et sympathisants qui, par goût, veulent exprimer quelque chose qui est au fond, une critique et une attitude politiques. C'est dans cette perspective que le collectif veut réfléchir sur cette forme pure et vécue de la critique politique qu'est l'art, réfléchir sur le sens d'une telle contestation par un tel instrument dans la société d'aujourd'hui, se rapprocher des artistes qui partagent cette conception de l'art et traduire tout cela par l'organisation de fêtes qui seraient, finalement, une facette particulière de l'action royaliste.

Aux Journées Royalistes, le collectif Art réalisera la détente musicale du samedi soir.

LE COLLECTIF ART SE REUNIT TOUS LES 15 JOURS LE JEUDI A PARTIR DE 18h30 . SE RENSEIGNER AUPRES HERVE DUBOIS.



LE LYS ROUGE N°4 - MAI 1979- Directeur de la publication : Yvan AUMONT

Rédacteur en chef : Jacques DESTOUCHES

17 rue des Petits-Champs 75001 PARIS - Tel 297 42 57 - imprimerie spéciale

Quand la cellule Urbanisme a préparé le texte qu'on lira ci dessous , qui retient les extraits les plus significatifs de l'analyse du " Rapport préalable à une enquête sur le logement " de cette cellule, il s'agissait d'abord de faire le bilan d'une politique de logement , celle de création quantitative importante de logements menée depuis la fin de la guerre . Actuellement les impératifs sont différents. L'aspect qualitatif lié à l'environnement urbain de l'homme et de ses activités, doit être pris en compte . Des rapports officiels ont été faits, des mesures nouvelles de politique du logement ont été prises. Qu'en penser?

La cellule Urbanisme, après avoir analysé la situation issue de l'ancienne politique du logement fait le point des orientations récentes des pouvoirs publics et esquisse certaines solutions.

RAPPORT PREALABLE A UNE ENQUETE

SUR LE LOGEMENT

Depuis quinze ans la France est un des pays d'Europe occidentale à avoir fait les efforts les plus considérables pour renouveler son parc de logements. L'industrie du bâtiment comprend 265.000 entreprises et emploie 1.750.000 personnes. Et cependant, la politique du logement en France suscite chez les "usagers" des insatisfactions croissantes. Alors que dans la société industrielle, l'habillement, les loisirs ou l'automobile contribuent à uniformiser les genres de vie des différentes classes sociales, l'inégalité devant le logement est avec l'inégalité devant la culture et l'inégalité face aux conditions de travail une des trois façons dont se manifestent aujourd'hui les injustices engendrées par le règne de l'argent. Le problème du logement - et de façon plus large celui du "droit à la ville" - doit être donc un souci majeur pour un gouvernement désireux de véritablement remettre en cause les privilèges d'une oligarchie. Encore faut-il au préalable discerner comment et pourquoi on est arrivé à l'état de choses actuel.

°
° °

UN EFFORT DE CONSTRUCTION TARDIF MAIS CONSIDÉRABLE

Avant les années qui ont suivi la Libération, le logement a été en France un secteur particulièrement délaissé. Les loyers entre les deux guerres étaient bloqués puisque leur augmentation - avec celle du pain - apparaissait aux Français comme le symbole par excellence du renchérissement de la vie. De la sorte non seulement on construisait peu mais le parc ancien n'était guère entretenu. Les destructions de la seconde guerre mondiale et le début de l'accélération du phénomène d'urbanisation à partir de 1945 ont contribué à rendre particulièrement dramatique la crise quantitative du logement durant les premières années de l'après-guerre. Le démarrage de la politique de reconstruction fut, même alors, relativement lent puisque, de 1945 à 1962, 54 logements ont été construits en France pour 10.000 habitants contre 72 pour la moyenne de l'ensemble des pays du Marché Commun.

Cette tendance s'est inversée à partir de la fin des années 1950. Le nombre de logements construits chaque année est passé de 210.000 en 1955 à 412.000 en 1965 et 500.000 en 1974. Depuis 1970 avec 100 logements édifiés pour 10'000 habitants et par an, la France détient le ruban bleu

européen en matière de construction. Le nombre de résidences principales s'élevait en 1975 à quelque 18.000.000 (contre 15,8 millions en 1968) et 45 % d'entre elles ont été édifiées après 1945. Il est vrai que le nombre des résidences vétustes reste important puisque 39 % d'entre elles ont été construites avant 1914.

Par ailleurs, le confort global du parc de logements n'a cessé de s'améliorer comme en témoigne le tableau suivant :

Résidences principales	Recensement de 1968	INSEE 1970 Enquête logement	INSEE 1973 Enquête logement
sans eau	1.446.000 (9 %)	939.000 (5,7 %)	584.000 (3,4 %)
sans W.C.	7.114.000 (44,9%)	6.251.000 (38,1 %)	5.191.000 (30,1 %)
sans instal. lations sanit.	8.063.000 (50,9%)	7.247.000 (44,2 %)	5.997.000 (35 %)
Total des ré: sid. princip.	15.840.000 (100%)	16.047.000 (100 %)	17.124.000 (100 %)

Parallèlement à ce développement de la construction, une véritable mystique de la propriété du logement s'est emparée des Français : 47 % des ménages étaient en 1975 propriétaires de leur résidence principale (contre 41 % en 1962) et actuellement 350.000 familles accèdent chaque année à la propriété.

C'EST LA FRANCE PAUVRE QUI EST MAL LOGEE

Mais ces chiffres ne doivent pas faire oublier qu'une grande partie de nos concitoyens reste encore logée dans des conditions inadmissibles. D'après une enquête menée par l'INSEE en 1973, 30 % des logements n'avaient pas les W.C. intérieurs. Et 3.929.000 ménages d'après une autre enquête datant, elle de 1970, vivaient en état de surpeuplement (24 % du total). Ces chiffres faisaient s'exclamer à Mr. Robert GALLEY, Ministre de l'Équipement, le 28 février 1975 : "Il reste en France 16 millions de mal logés."

Or, il se trouve que ce sont les plus démunis qui sont les plus mal logés. Alors qu'en Suède le logement est considéré comme un moyen de réinsertion sociale des plus défavorisés et traité comme tel, en France il renforce encore les inégalités : en 1973 les pourcentages de logements confortables (avec WC plus douche ou baignoire) étaient les suivants pour différentes catégories sociales :

- cadres supérieurs, professions libérales 96 %
- employés 75 %

- ouvriers	64 %
- agriculteurs	35 %

De même 14 % seulement des patrons, cadres supérieurs et membres des professions libérales vivent en état de surpeuplement contre 49,3 % des ouvriers (enquête INSEE de 1973).

UN SENTIMENT ETENDU DE FRUSTRATION

Il y a plus grave : le logement est générateur d'insatisfactions qui ne sont pas partagées seulement par les plus mal logés. Une enquête de la SOFRES réalisée à la fin de 1973 a donné à cet égard des résultats curieux et apparemment contradictoires.

D'une part, 76 % des Français estiment que le confort de leur logement est suffisant et 78 % qu'il est assez grand. Mais dans le même temps une large majorité (60 à 80 % selon les aspects envisagés) estime que la situation générale du logement est peu satisfaisante et 51 % estiment que la politique du logement n'est pas, elle non plus, satisfaisante.

L'Union nationale des H.L.M. qui rapporte ces chiffres dans son Livre Blanc sur l'habitat trouve à cette contradiction l'explication suivante :

"Le logement est pour chacun quelque chose d'essentiel, touchant si fondamentalement à la sécurité de la famille devant la vie, s'apparentant de si près au "territoire" au sens le plus primitif du terme, que se déclarer insatisfait de son propre logement c'est se déclarer en état de "faiblesse : il y a donc ici une "censure des insatisfactions".

En revanche, les Français qui, par une sorte de pudeur, cachent leurs insatisfactions personnelles, n'hésitent pas à les projeter sur la situation générale du logement. Cette explication fait peut-être bon marché de la propension des Français à se plaindre. Ceci dit, elle ne manque pas de finesse dans l'analyse psychologique et nous ne devons pas la négliger.

- Premier reproche qui est fait à la politique du logement : "on construit à l'économie" (opinion émise par 72 % de sondés d'après une enquête de l'IFOP. Cette parcimonie explique que le logement ne donne pas suffisamment la possibilité à ses habitants de s'isoler du monde extérieur et de s'épanouir.

- De s'isoler du monde extérieur : d'après l'enquête de la SOFRES, 46 à 65 % des Français habitant des immeubles collectifs se déclarent mécontents de l'insonorisation. Sans doute, depuis 1973, les nouvelles normes assez draconiennes imposées aux constructeurs en matière d'insonorisation constituent un fait nouveau et positif. Mais il reste tout le passif accumulé dans le parc construit avant 1974, date de l'édiction de ces normes.

- De s'épanouir : le "territoire" moyen laissé à chaque Français est par trop exigu comme le montre le tableau suivant (chiffres de 1970) .

Pays	Pièces par logement	Surface moyenne
France	3,5	68 m2
Italie	4	
Allemagne Fédérale	4,4	83,8 m2
Danemark	4,5	115,5 m2
Grande-Bretagne	4,5	
Belgique	5,1	91,5 m2

CRISE DU LOGEMENT OU CRISE DE LA VILLE ?

Mais il est difficile d'envisager le logement de façon isolée et sans tenir compte de son contexte local et singulièrement urbain (l'habitat rural constitue quelque chose de tout à fait spécifique et devra faire l'objet d'une étude séparée).

Or, on est bien forcé de constater que, d'une part, la ville agit COMME UNE CENTRIFUGEUSE en reléguant les couches les plus modestes de la population à sa périphérie et que, de l'autre, cette centrifugation est à terme mortelle pour la qualité de la vie urbaine.

1.- La ville agit comme une centrifugeuse.

La rente de situation que constitue le cœur des villes importantes attire les spéculateurs en quête d'opérations de rénovation qui leur permettent d'y construire aux prix le plus haut des logements de grand standing et des bureaux. Le cas limite est bien sûr celui de Paris où ce phénomène s'est amorcé dès le temps du baron Haussman. Il prend actuellement des proportions vertigineuses comme en témoigne le tableau suivant relatant l'évolution du prix du m2 des logements neufs dans la capitale de 1970 à 1976 :

arrondissements	1970	1er juin 1976
5e	3.270 Francs	8.610 Francs
6e	3.990	8.720
7e	4.385	10.535
8e	3.885	10.525
9e	2.415	6.396
10e	2.380	5.405
11e	2.380	5.310
12e	2.700	6.055
13e	2.385	5.406
14e	2.660	6.685
15e	2.770	7.185
16e	3.800	10.073
17e	2.860	7.190
18e	2.355	4.860
19e	2.420	4.572
20e	2.210	4.870
Neuilly	3.650	8.895

La flambée des prix est de la sorte générale dans le Paris intra-muros : + 160 % en six ans bien sûr dans le prestigieux XVI^e arrondissement mais + 120 % tout de même dans le 20^e arrondissement, zone d'habitat traditionnellement populaire. A ce jeu, Paris, où le pourcentage des ouvriers est déjà passé de 33 à 25 % entre 1950 et 1970 achève de devenir une ville de bourgeois. Et dans certains quartiers (le Marais, le XIV^e arrondissement) deux seules formes d'habitat subsistent : l'habitat neuf ou rénové de grand standing et quelques demeures vétustes qui constituent des îlots de pauvreté en sursis en attendant la prochaine opération de démolition.

Mais l'exemple parisien est copié à leur tour par les principales métropoles provinciales : Bordeaux-ville, touchée par l'opération de rénovation de la zone populaire de Meriadeck, a perdu 11,5 % de sa population entre 1968 et 1975, cependant que la politique poursuivie à Rouen ou à Lyon aboutissait à des résultats analogues.

Les habitants, chassés des entre-ville, sont exilés vers des banlieues de plus en plus lointaines. Dans l'agglomération parisienne, la part des H.L.M. réalisée dans la "petite couronne" (Seine-Saint-Denis, Val de Marne Hauts-de-Seine) était entre 1971 et 1973 avec 40,1 % du total, sensiblement plus faible que celle réalisée dans la grande banlieue (52,2 %). En fait, à Paris et dans les grandes villes provinciales, la nouvelle organisation de la ville semble en grande partie obéir au schéma que l'Union des H.L.M. traçait en 1975 :

- au centre les beaux immeubles anciens, les riches constructions modernes et quelques îlots d'habitat vétuste et pauvre ;

- un peu plus loin, les constructions aidées, de standing intermédiaire et des secteurs pavillonnaires pour des classes privilégiées ;

- au pourtour les Z.U.P. (zones à urbaniser par priorité), c'est-à-dire des quartiers constitués seulement d'H.L.M. et où loge la population ouvrière ;

- tout à fait au ban de la cité, les quartiers assignés au sous-prolétariat : P.L.R. (Programmes à loyer réduit), P.S.R. (Programme social de Relogement), cités d'urgence voire bidonvilles.

2.- La qualité de la vie urbaine est menacée.

En ce qui concerne les banlieues réservées aux classes modestes c'est une évidence. Trop souvent les Z.U.P. sont de simples "machines à habiter" dans lesquelles les places et les promenades ont été réduites à leur plus simple expression. Par ailleurs, les équipements collectifs de base, des commerces aux terrains de sport, sont trop souvent insuffisants. Or, ces équipements sont en même temps les véhicules de la sociabilité. Ne nous étonnons pas si, d'après l'enquête de la SOFRES déjà citée, 39 % des habitants des immeubles collectifs de type H.L.M., I.L.M. (immeubles à loyer moyen) affirment ne pas connaître leurs voisins, et ce d'autant plus que la construction de tours et de barres, en faisant disparaître la rue, réduit d'autant les possibilités de développement d'une sociabilité.

Par ailleurs, ce sont les plus démunis qui ont à effectuer les trajets les plus longs pour se rendre à leur lieu de travail ou en revenir. La pratique du "zoning" héritée de Le Corbusier, jointe à la colonisation des centre-villes par les bureaux, aboutit à concentrer les activités dans des zones bien précises de chaque agglomération... et à faire passer dans des moyens de transports bondés et incommodes 2,3 ou 4 heures par jour aux banlieusards de la région parisienne. Et déjà Marseille, Lyon, Bordeaux où

l'agglomération lilloise suivent ce dangereux exemple.

Enfin, les Z.U.P. sont, dans la plupart des cas, d'une laideur et d'une monotonie effroyables. Leur plan-masse le plus fréquent est celui de grands bâtiments du type "paquet de sucre" posés géométriquement en parallèle ou en angle droit. Et les constructions qui échappent à la banalité tombent souvent dans le mauvais goût grandiloquent de la Grande Borne construite par Emile Aillaud, avec ses immuables peints de quarante couleurs différentes (40 !) et agrémentés des portraits de Rimbaud et de Kafka.

Sans doute, depuis quelques années une évolution moins sombre se dessine. On ne construit plus de Z.U.P. depuis 1973 et la circulaire Guichard qui mettait fin à cette expérience malheureuse. En 1977, le nombre moyen de logements par ensemble H.L.M. construit dans l'année n'atteignait que le chiffre très modéré de 34. Par ailleurs, la pression de l'opinion et la dénonciation de venue maintenant classique du sous-équipement des banlieues ont souvent amené et les collectivités locales à rajouter dans certaines Z.U.P. les équipements qui y manquaient. C'est ainsi que la Z.U.P. de Vandœuvre près de Nancy est devenue un ensemble relativement vivant ou que Sarcelles, après avoir donné son nom au mal des villes modernes, a fini par s'humaniser. Néanmoins, la passif de la politique d'urbanisme poursuivie depuis vingt à vingt-cinq ans reste considérable dans les nouveaux quartiers populaires.

Mais cette politique se révèle également néfaste pour l'ensemble de la cité. Sans doute, les plus favorisés bénéficient d'un cadre de vie agréable lié à la qualité du logement, aux espaces verts (que l'on pense aux jardins des demeures du VII^e arrondissement !) et à l'esthétique des constructions de leur quartier. Mais l'urbanisation contemporaine a également fabriqué des ghettos pour riches qui - toutes proportions gardées - souffrent des mêmes défauts que ceux des Z.U.P. : le cas de Parly II est à cet égard éclairant. Et, de toute façon, la pratique du zonage, jointe à la ségrégation dans l'habitat en fonction des revenus, aboutit à faire disparaître ce qui faisait la richesse et la variété de la vie urbaine, c'est-à-dire le mélange en un même quartier d'habitants de classes sociales différentes. "Paris aux cent villages" est le titre d'une revue. Un titre qui sera menteur avant peu d'années si l'évolution actuelle se poursuit.

L'AVENIR SACRIFIÉ

Tel est le bilan en 1978. Mais il serait incomplet si l'on n'y faisait figurer les conséquences désastreuses pour l'avenir qu'entraîne la politique du logement en France. La situation dans certaines banlieues est telle que la violence et la délinquance y font - comme à La Courneuve - des progrès inquiétants. Verrons-nous à l'horizon 2000 la ville transformée en coupe-gorge comme c'est déjà le cas des métropoles américaines ? Une autre évolution est possible : l'abandon de quartiers entiers par la population. C'est ce qui arrive en ce moment à la ZUP nancéenne du Haut-du-Lièvre. A terme, ces secteurs délaissés seraient occupés par des marginaux de toute nature et deviendraient des sortes de cours des miracles.

Enfin, il ne faut pas exclure l'éventualité d'une "révision déchirante" de la politique du logement qui se traduirait par des destructions

valcir le faux marbre du hall d'entrée ou en faisant construire sur mesure les meubles de l'appartement-témoin afin de dissimuler sa petitesse, ont abusé les clients.

On objectera à ce constat que l'urbanisme et l'habitat ne font pas intervenir seulement les marchands mais aussi les collectivités locales et l'Etat, et que celui-ci a élaboré une législation considérable en la matière. Ceci est exact mais il faut bien reconnaître que les interventions des autorités publiques ont été le plus souvent inadaptées à la situation et qu'au

mieux elles ont abouti à corriger à la marge les affets de la situation existante sans la remettre sérieusement en question.

DES COLLECTIVITES LOCALES IMPUISSANTES, IRRESPONSABLES ET COMPLICES.

Communes et départements ont certes été de grands bâtisseurs par le biais des Offices d'H.L.M. et des Sociétés d'Economie Mixte. Mais elles ont davantage subi une politique qu'elles ne l'ont imposée. La modicité de leurs ressources financières a limité leurs possibilités de constituer des réserves foncières susceptibles de freiner la spéculation, à supposer qu'elles l'aient désiré, et les a rendues très vulnérables face aux promoteurs : il arrive fréquemment que ceux-ci viennent proposer aux communes, dans le cadre d'une zone d'Aménagement concerté (ZAC) qui est dérogaire aux plans d'occupation des Sols (P.O.S.), une surdensification déraisonnable de la construction en échange de la réalisation de quelques équipements collectifs. Et les communes, trop heureuses de ne pas avoir à supporter la charge de ces équipements, acceptent.

Par ailleurs, les collectivités locales ne sont pas vraiment responsables. En matière de Z.A.C. comme en matière de P.O.S. ou de permis de construire, elles donnent un avis mais c'est le Préfet ou la Direction Départementale de l'Equipement qui prennent la décision finale. Ce système permet à un maire de se retrancher derrière la décision préfectorale et à un préfet d'arguer de l'avis du maire pour justifier une décision. Mieux encore, il arrive qu'un maire n'ose pas refuser un avis favorable à un permis de construire mais téléphone en sous-main à la D.D.E. pour torpiller le projet. De la sorte, l'usager ne sait plus qui fait quoi ni à qui s'en prendre des erreurs les plus monumentales de l'urbanisme contemporain.

On ne s'étonnera pas si les élus locaux éduqués en quelque sorte à l'irresponsabilité ont, en matière d'urbanisme, des comportements souvent déplacables. Il est malheureux de constater que les collectivités locales sont la plupart du temps les premières à se lancer dans la spéculation foncière : la mission RACINE, lorsqu'elle a constitué à partir de 1963 les réserves foncières nécessaires à l'aménagement des stations touristiques de la Côte languedocienne, a eu ainsi maille à partir avec les maires de la région en majorité socialistes qu'elle privait de terrains propices à la réalisation de plus values considérables. Et il est notoire qu'interviennent dans l'aménagement urbain des sociétés prestataires de services réels ou fictifs liées aux différents partis politiques : ces sociétés mettent à profit la complicité du maire pour intervenir dans telle ou telle opération, intervention qui sera bien sûr répercutée sur le prix du logement. Au pire, le maire profite de son influence réelle mais peu claire pour se faire

systematiques des ensembles édifiés depuis deux ou trois décennies. Ce serait, bien sûr, sur le plan humain la seule solution raisonnable mais à quel fantastique gaspillage aura alors abouti la politique actuelle. Il est vrai que le parc de logement construit ces dernières années n'a été conçu que pour durer trente à quarante ans et que tout un courant de l'architecture moderne commence à considérer le logement comme un bien périssable qui doit être amorti en quinze ans avant d'être détruit. Une telle conception, scandaleuse et caricaturale illustration de la société de consommation, est en outre particulièrement dangereuse car elle diminue, voire détruit, l'enracinement de l'être humain en un lieu par le truchement de l'habitat.

Ceci dit, reconnaissons que le modèle patriarcal et rural de la maison familiale n'est plus transposable intégralement dans une société industrielle, dans la mesure où, lorsque les parents meurent, les enfants sont de par l'allongement de la durée de la vie, déjà établis ailleurs. En outre, une certaine mobilité de la main-d'œuvre, avec les déménagements qu'elle entraîne, reste nécessaire. Mais est-il souhaitable, est-il raisonnable de forcer cette évolution au risque de faire, comme aux Etats-Unis, de cette nation de fils et de petits-fils de paysans une "société d'étrangers" à eux-mêmes et aux lieux où ils habitent ?

LA RANCON D'UN URBANISME PUREMENT MARCHAND

En fait, et comme tous les biens qui font ce que Bertrand de Jouvenel appelle "les aménités" de la vie, l'urbanisme et l'habitat s'accommodent mal du jeu du marché. Or celui-ci joue en la matière avec peut-être encore moins de restriction et plus de frénésie qu'ailleurs. Les banques, les compagnies d'assurance ont vu dans la pierre un placement sûr qu'il s'agissait de rentabiliser au maximum. L'ampleur des besoins à satisfaire au lendemain de la Libération explique cette frénésie mais celle-ci s'est également nourrie d'elle-même, incitant les constructeurs à lancer des projets toujours plus ambitieux et toujours plus onéreux.

Onéreux parfois lorsqu'il s'agit d'opérations de prestige comme les tours du Front de Seine ou du quartier Italie, tours qui doivent comporter des dispositifs de sécurité tels qu'elles en deviennent prohibitives.

Onéreux presque toujours à cause de la charge foncière : la loi de l'offre et de la demande, la raréfaction du sol constructible de par l'urbanisation intense de l'après-guerre, ont fait des collectivités locales comme des simples citoyens, des spéculateurs en puissance. Et trop souvent l'expansion urbaine en transformant des terres agricoles en sols à urbaniser ont donné à des particuliers l'occasion d'un enrichissement sinon sans cause du moins sans mérite... qui s'est répercuté sur le prix des logements, surtout lorsque les banques ont servi d'intermédiaires dans l'achat et la vente des terrains.

Cette omniprésence des valeurs marchandes dans le domaine de l'habitat a entraîné deux conséquences graves. Tout d'abord, la flambée du prix du terrain dans le cœur des villes qui explique l'assignation à résidence dans les lointaines périphéries des plus pauvres. Ensuite, le retard des équipements collectifs et des espaces verts cependant que les promoteurs surdensifiaient les terrains sur lesquels ils construisaient.

Ajoutons que la sanction dont dispose un client mécontent en économie de marché - changer de fournisseur - ne joue guère en matière de logement. L'achat de celui-ci, tout au moins en une même ville, ne se produit guère qu'une fois par génération. Cela explique la prolifération de promoteurs malhonnêtes qui, par le biais d'une publicité sophistiquée, en faisant

purement et simplement acheter par un promoteur à son profit personnel ou à celui de son parti.

Ajoutons que très souvent un maire soutient ou torpille un projet de logement en fonction de ses incidences sur la composition de l'électorat : les maires communistes adorent les grands ensembles surdensifiés, entassant des familles de faibles ressources et démunies d'appuis qui se raccrocheront au Parti, cependant que Mr. Fourcade, maire de Saint-Cloud, a trouvé moyen de ne jamais construire d'H.L.M. dans sa commune.

Ainsi se réalise cet enchevêtrement d'intérêts financiers parti-
sans et individuels qui fait de la classe politique locale française une des plus médiocres d'Europe occidentale. Mais cette médiocrité sert d'alibi à l'Etat pour lui refuser toute extension de ses pouvoirs en matière d'urbanisme et d'habitat et donc le conforte dans son irresponsabilité. Ajoutons aussi que les rares tentatives faites pour briser ce cercle vicieux se sont soldées par un échec à peu près total : ainsi la réforme du permis de construire prévoyait que les maires des villes de plus de 50.000 habitants disposant de services techniques, pourraient demander à le délivrer eux-mêmes ; à ce jour une demi-douzaine d'entre eux (sur plus d'une centaine) ont cherché à bénéficier de ce droit.

LA POLITIQUE DE L'ETAT RENFORCE LA SEGREGATION URBAINE.

L'intervention de l'Etat, si multiforme soit-elle, a souvent eu
pour résultat de renforcer les effets du jeu du marché. Notons d'abord qu'en vertu du principe selon lequel le bâtiment est le thermomètre de l'économie nationale, l'Etat fournit une aide à la pierre sous forme de prêts ou d'exonération fiscale qui s'étend à tous les logements y compris les plus luxueux. Et l'union des H.L.M. pouvait faire ressortir à bon droit qu'en 1975, un logement H.L.M. locatif de 2 pièces loué à un ménage ayant 18.000 F de revenu annuel imposable par part fiscale, ne touchait qu'une subvention de 27500 F. Un logement vendu 160.000 F à un ménage ayant 91.000 F de revenu annuel imposable par part fiscale bénéficiait lui de primes d'épargne-logement et de déductions fiscales qui portaient l'aide à 43500 F !

Par ailleurs, l'Etat s'est souvent, lorsqu'il est intervenu, ré-
servé les opérations les plus ingrates réalisées à la périphérie des villes et a laissé les promoteurs privés rénover les coeurs des cités avec les résultats que l'on connaît. Qui plus est, l'Etat, lorsqu'il élabore un projet d'urbanisme ailleurs que dans les ZUP, cherche le plus souvent à le rentabiliser dans le court terme donc à vendre logements, bureaux et commerces le plus cher possible. Le comportement des banques para-étatiques et nationalisées comme la Caisse des Dépôts ou le Crédit Lyonnais est à cet égard caractéristique... et guère différent de celui des banques privées. Dans ces conditions, la part des logements sociaux, des arbres et des équipements dans ces opérations est résiduelle. Rarement l'Etat cherche à se poser la question de la vocation d'un quartier au sein d'une ville, de la manière dont il peut contribuer à son équilibre. Et jamais ne sont pris en compte les coûts sociaux - souvent prohibitifs même sur le plan financier - que le déracinement d'une population modeste, entraîné par ce type de rénovation, provoque.

Enfin, la rigidité des procédures liées à l'attribution des diffé-
rentes aides à la pierre aboutit à renforcer la ségrégation urbaine, en fonction du revenu. Le principe de l'aide à la pierre est le suivant : à chaque tranche de revenu doit correspondre un certain type de logement qui est - proportionnellement - d'autant plus aidé que son prix est bas. Mais

Qu'un homme - qui est loin d'être un imbécile - en arrive à préférer de telles aberrations en dit long sur les méfaits d'une architecture coupée de tout enracinement populaires.

Symétriquement aux architectes enfermés dans leur tour d'ivoire, les usagers, exclus de la décision et même de la participation, oscillent entre la résignation, une forme de contestation marginale et semi-délinquante dans les zones les plus deshéritées par le vandalisme et la dégradation d'équipements de moins en moins parqués comme le patrimoine d'une communauté, et enfin la contestation denantis de l'environnement dans les secteurs de la ville les plus huppés. Cette dernière contestation du type "Pas de tours dans les beaux quartiers" prête le flanc au reproche d'égoïsme qui est fait par les pouvoirs publics aux associations écologiques. Au mieux, un Président esthète en tiendra compte pour décapiter quelques immeubles à grande hauteur. Dans tous les cas, les contestataires, faute d'avoir trouvé un cadre institutionnel où s'exprimer, se conduisent en irresponsables et sont traités comme tels.

Ainsi, la société bloquée, dans laquelle la face à face entre partenaires sociaux n'est jamais organisé, interdit-elle une approche du problème urbain qui soit différente de l'approche actuelle fondée sur la dictature conjointe de l'argent et de la bureaucratie. Le problème du logement, celui de la ville sont des problèmes sociaux graves. Mais ils posent en même temps le problème du politique dans toute son ampleur.

°
° °

ANALYSE D'UNE REFORME

Le caractère à la fois complexe et lancinant de la question du logement et de la ville a incité certains organismes à vocation sociale et des commissions gouvernementales à étudier les dimensions de la crise et à proposer des solutions.

C'est ainsi qu'au cours de la même année 1975 sont sortis le Livre Blanc des Offices H.L.M., le rapport Nora-Eveno sur la réhabilitation de l'habitat ancien et surtout le rapport de la Commission Barre (publié en janvier 1976) qui allait inspirer la loi du 3 janvier 1977 instaurant l'aide personnalisée au logement.

Mais la lecture de ces rapports fait naître un certain malaise: pertinents et détaillés au niveau de la critique, ils n'ébauchent que des solutions parcellaires tendant à aménager le système actuel sans s'attaquer aux causes du mal.

LE LIVRE BLANC DES OFFICES H.L.M.

Prenons le cas du rapport de l'Union des H.L.M. En guise de constat, il fait un tour d'horizon très complet de ce qui est en jeu. Au niveau des solutions, il énonce quatre principes ambitieux:

- principe de qualité (logements plus spacieux etc..)
- principe d'équité (éviter la ségrégation)
- principe de décentralisation (rapprocher l'usager de la décision par un pouvoir urbain)
- principe d'équilibre (harmoniser la défense du cadre de vie avec la croissance économique)

Mais la suite du rapport ne tient pas ces promesses. Ses rédacteurs se polarisent sur une recette qu'ils croient magique: instaurer un seul type de logement aidé du type I.L.M. (immeuble à loyer moyen) répondant à des normes sévères de qualité et accessible à quatre Français sur cinq pour le plafond de ressources. Les revenus les

plus défavorisés bénéficieraient d'une aide personnelle ("ajustement social complémentaire") pour y avoir accès.

Cette recette a un incontestable avantage: mettre fin à la politique des "petits paniers" qui aboutissait à créer une ségrégation en fonction de multiples plafonds de ressources au sein même du secteur aidé.

En revanche on peut se demander si l'uniformisation de l'aide dans le cadre d'une recherche exigeante du rapport qualité / prix entraînera vraiment à terme la disparition de la monotonie architecturale issue de Bureaux d'études surtout préoccupés de comprimer les prix.

Une telle politique aboutirait alors à l'effet inverse du résultat recherché: pour échapper à ces casernes de demi-luxe, les plus favorisés se tourneraient vers des logements non-aidés et plus chers que les logements aidés "qualité 2000" au coût déjà relativement élevé et on assisterait à une nouvelle ségrégation devant l'impossibilité de freiner la hausse du marché immobilier. Du coup la tentation serait grande pour les pouvoirs publics de réagir à la hausse des prix du marché immobilier dans son ensemble par un abaissement du seuil de qualité des logements aidés et on retomberait dans la médiocrité consternante des H.L.M.O. et autres P.S.R. ou P.L.R.

En fait les auteurs du rapport ne sont pas parvenus à mettre en place une solution "passe-partout" satisfaisante dans la mesure où ils n'ont pas osé remettre en question sérieusement le carcan jacobin et dirigiste des lois sur le logement. La décentralisation, présente au niveau du constat fait par le rapport de l'Union des H.L.M., est mise entre parenthèses dans les solutions techniques.

Ses rédacteurs font certes une proposition intéressante en suggérant que les communes puissent constituer des réserves de terrain financées par un impôt sur le capital foncier et en demandant pour elles une responsabilité accrue notamment en matière de Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Mais en proposant d'octroyer aux communes des libertés un peu moins restreintes ou des servitudes atténuées (cas des P.O.S.), en suggérant surtout la généralisation d'une politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales, ils ne donnent pas à celles-ci la maîtrise véritable de l'aménagement urbain.

Face à l'Etat, à son administration et à ses menaces de chantage au non-renouvellement de ces contrats, les communes se trouveraient une fois de plus dans un rapport de forces défavorable.

Ainsi le Livre Blanc des H.L.M., enfermé dans une optique trop technicienne propre à sa vocation et raisonnant naturellement dans le système administratif tel qu'il existe aujourd'hui, se révèle d'une audace insuffisante quant au type de solution.

RAPPORTS BARRE ET NORA-EVENO

Dès les premières lignes, on peut constater que le rapport Barre sacrifie délibérément les aspects humains et sociaux du problème du logement au profit du souci d'équilibre financier et de l'obsession de réaliser coûte que coûte la "vérité des prix".

Prenant à contrepiéd les propositions H.L.M., il prévoit la disparition pure et simple de l'"aide à la pierre" (exception faite de l'habitat ancien réhabilité): tous les constructeurs - qu'ils soient privés ou à vocation sociale - doivent être placés dans les mêmes conditions et bénéficier des mêmes financements. Les circuits destinés à drainer l'épargne grâce à des "bons hypothécaires" sont simplifiés et le type de prêt unifié pour rapprocher son taux d'intérêt dans presque tous les cas du loyer habituel de l'argent.

En contrepartie le rapport de la Commission Barre proposait une extension substantielle de l'"allocation-logement" appelée "aide personnalisée au logement" (A.P.L.) afin de couvrir la dépense supplémentaire des ménages, que ce soit par la disparition des prêts très avantageux d'autrefois pour l'accédant à la propriété ou par la hausse des loyers prévue dans tout le secteur aidé existant afin d'éliminer les "rentes de situation" (loyers qui n'ont pas suivi le coût de la vie, ménages ne payant pas le "surloyer" correspondant à l'amélioration de leurs revenus personnels).

Au niveau budgétaire, cette A.P.L. est financée par les économies résultant de la suppression de l'aide à la pierre, les anciennes "allocations-logement" des Caisses d'Allocations Familiales et les augmentations de loyer prévues dans le secteur locatif aidé existant.

De sorte que le rapport Barre préconisait, à l'instar des économistes de l'Ecole de Chicago un libéralisme intégral en matière de prix à la construction quitte à corriger par l'Aide Personnalisée au Logement les effets inflationnistes de celui-ci.

Quant au rapport Nora-Eveno sur la réhabilitation du logement ancien, il s'est fortement ressenti des travaux de la Commission Barre qui se réunissait parallèlement en posant le problème d'une façon plus générale. Après une analyse pleine de délicatesse et d'humanité sur la nécessité

de préserver et de restaurer le tissu urbain au coeur des villes au lieu de le déchirer par des rénovations, il se borne à préconiser une sorte d'A.P.L. élargie remplaçant la quasi-totalité des aides à la pierre dans le secteur de la réhabilitation de l'habitat ancien.

LA LOI DU 3 JANVIER 1977

C'est le projet de la Commission Barre qui a inspiré pour l'essentiel la loi de janvier 1977. Avec cependant quelques atténuations de son libéralisme outrancier.

- Une aide à la pierre a été maintenue sous la forme des Prêts Aidés Locatifs (P.A.L.) accordés principalement aux Sociétés H.L.M. et aux Sociétés d'Economie mixte. Mais ces prêts sont consentis à des taux plus élevés que les anciens prêts P.L.R., P.S.R., H.L.M., I.L.M. et I.L.N. Et surtout leur intérêt est progressif avec les années afin de combattre l'effet de l'érosion monétaire - ce qui les fait varier de 5,5% la première année à 9,85% la trente-quatrième et dernière année.
- Les accédants à la propriété bénéficient de prêts aidés à l'accession à la propriété (P.A.P.) dont les annuités également progressives varieront de 8,10% à 10,75% de taux d'intérêt et dont l'octroi est subordonné à un plafond de ressources. Les ménages dépassant ce plafond ont la possibilité de contracter un Prêt Conventionné (P.C.) consenti au taux de 12,60%.

Autrement dit, les taux des nouveaux prêts aidés (et surtout les deux derniers) sont nettement rapprochés du loyer courant de l'argent.

Par ailleurs plusieurs aides à la réhabilitation de l'habitat ancien ou du parc locatif H.L.M. existant sont prévues par la loi sous forme de primes ou de prêts.

Mais bien entendu la pièce maîtresse de la réforme est constituée par l'instauration de l'Aide Personnalisée au Logement calculée d'une manière assez proche de l'ancienne "allocation-logement" mais qui est, selon les auteurs de la loi, beaucoup plus importante.

Ont droit à l'A.P.L.:

- les accédants à la propriété d'un logement neuf bénéficiant d'un P.A.P. ou d'un P.C. ou ceux qui acquièrent à l'aide de ces mêmes prêts un logement ancien avec l'intention de l'améliorer;

- les locataires dont le logement neuf ou a fait l'objet d'une Convention entre les propriétaires et l'Etat (ce "conventionnement" entraînant une aide de l'Etat et en contre-partie des obligations du "propriétaire-bailleur" envers ses locataires n'a rien à voir avec le "Prêt conventionné" simple prêt bancaire dont on a parlé plus haut).

Cette aide est subordonnée à un plafond de ressources selon un barème révisable.

La loi prévoit que le montant de l'A.P.L. sera revalorisé en même temps que les loyers d'équilibre des logements (2) mais le gouvernement Barre s'est formellement refusé à l'indexer sur le coût de la vie contrairement au désir de certains députés.

ORTHOPEDIE ET NON MEDECINE

La loi du 3 Janvier 1977 renonce, et c'est le principal reproche que l'on peut lui faire, à agir sur les causes de la cherté du secteur immobilier.

Désormais l'Etat ne cherche plus à comprimer - ou si peu - les frais financiers liés aux prêts immobiliers et se propose de remédier simplement aux conséquences par une A.P.L. majorée. Mais dans ce cas, l'Etat, s'il veut jouer le jeu, devra accepter pour faire face à la flambée des prix de verser des sommes énormes aux ménages : une telle politique serait mal comprise de l'opinion publique et de surcroît dangereusement inflationniste. On peut donc parier sans grand risque d'erreur que l'A.P.L. ne sera ajustée que de façon très partielle et dans ces conditions que deviendront les ménages pauvres ou même à revenu moyen ?

Les auteurs de la loi prétendent que les plus petits revenus pourraient accéder à la propriété : notons que les taux d'intérêts des P.A.P. et les barèmes de l'A.P.L. sont tels qu'en réalité seuls les ménages disposant d'un revenu mensuel d'au moins 4 000-4 500 F peuvent l'envisager, sans compter l'apport personnel s'élevant à 30 ou 40 000 F qui peut être avancé par certains organismes mais qu'il faut bien rembourser un jour.

En outre, la progressivité des annuités de remboursement, en empêchant les accédants d'alléger leur effort au fil des années risque de multiplier les cas - surtout en période de chômage étendu ! - de ménages qui se trouveront dans l'incapacité de faire face à leurs charges. Entre autres, les organismes H.L.M., privés désormais de l'essentiel de l'aide à la pierre, prendront-ils le risque d'accepter des familles qui ne dépassent que de peu le seuil de solvabilité ? De la sorte le danger de

n'accepter que ceux qui sont les plus solvables par rapport aux seuils de ressources qui caractérisait l'ancien système pourrait bien être accentué par la réforme.

Enfin, quel sera le sort des millions de locataires dont le propriétaire n'aura pas jugé bon de signer une convention ? Ce sort sera d'autant moins enviable que la hausse des loyers du secteur conventionné liée à la réduction des aides à la pierre ne manquera pas de gagner le secteur libre.

A l'heure actuelle la loi appliquée d'abord à titre expérimental dans douze départements vient à peine d'être étendue à l'ensemble de la France. Sa complexité - cinquante-deux décrets, arrêtés et circulaires d'application ont été publiés entre Janvier 1977 et mai 1978 - ne permet pas de porter sur elle un jugement exhaustif et définitif.

Cependant les premières décisions sont parfois inquiétantes. C'est ainsi que l'on a pu apprendre que l'A.P.L. serait versée à des locataires d'immeubles neufs non sociaux afin de permettre l'occupation de logements actuellement vides parce que trop chers. Autrement dit on tilise l'A.P.L. pour permettre aux promoteurs de remplir leur parc de logements.

Cette décision pourrait à la rigueur s'expliquer lorsqu'on connaît l'actuel marasme de l'industrie du bâtiment mais cela aboutit en fait à maintenir les prix à des seuils très élevés donc à renforcer la cherté du marché.

Dans le même temps les constructeurs de logements sociaux sont aussi pénalisés : ainsi lorsqu'une famille bénéficiaire de l'A.P.L. occupera un logement construit au temps de l'ancien système d'aide à la pierre, l'organisme H.L.M. qui percevra l'A.P.L. (3) devra reverser une forte contribution au Fonds National de l'Habitat sous prétexte que le logement est aidé deux fois.

En fait, tout se passe comme si l'Etat voulait se désister de sa tâche d'intervention et de soutien en matière de logement social.

Le mouvement est d'ailleurs amorcé depuis plusieurs années : il s'est traduit par le recul du nombre de logements locatifs sociaux. Il s'est confirmé que le gouvernement veut ramener la proportion de la construction sociale locative de 40 % du total en 1975 à 30 % vers 1980 : la tendance ira en s'accroissant.

Un tel désengagement de l'Etat ne serait pas fatalement mauvais si d'autres institutions - régionales ou communales par exemple - prenaient le relais. Ce n'est évidemment pas le cas. Dans ces conditions, que devient le souci de la justice sociale qui constitue pourtant l'essentiel de la légitimité du pouvoir politique ?

basée sur des connaissances intellectuelles et abstraites qui favorisent, quoi-
qu'en disent les défenseurs de ce système, les enfants "nés dans une famille
héritière de la grande culture classique". La réforme Haby ne fait que retarder
l'orientation des " inadaptés scolaires " mais le problème reste le même: il
faut épurer ceux qui ne peuvent pas suivre ce genre d'enseignement sous peine de
le paralyser. Mais le "nivellement par le bas " est à son comble lorsque la nou-
velle réforme instaure une diminution d'horaire (par rapport à ceux pratiqués
avant la réforme) pour les plus forts et le maintien des anciens horaires pour
les " soutenus " (puisqu'il s'agit d'un enseignement de soutien!).

Le lagage français est riche et les mots ne manquent pas pour donner l'im-
pression d'un changement: on remplace "filière" par option ou " classe de niveau;
mais quelle est la différence avec le C.E.T. qui accueillait des enfants
sortis de cinquième de transition orientés vers le technique et les classes pré-
professionnelles créées dans le cadre du lycée d'enseignement professionnel?

Ce niveau général en baisse pose un autre problème: un grand nombre d'é-
lèves ayant des possibilités de suivre convenablement cet enseignement général
veut retarder le plus possible son choix professionnel. Il s'engage dans la
voie universitaire sans trop savoir d'ailleurs où cela le con-
duira et nombre d'entre eux acquièrent un diplôme qui ne les abrite pas for-
cément de la menace du chômage.

2) Un enseignement moralisateur et encyclopédique

Si la morale religieuse dans l'ancien Régime tentait de former de bons
chrétiens, la morale d'Etat qui se veut indépendante de toute religion ne peut
être que pour le servir: la loi du 11 juillet 1975, encore en application, re-
lative à l'éducation contient dans son article trois: *"Elle (la formation)
assure conjointement avec la famille l'éducation morale et l'éducation civi-
que"*.

En effet il suffit de prendre connaissance du programme de morale en-
seigné à l'école primaire pour s'apercevoir que l'on veut former un individu
discipliné, propre et travailleur. Les parents seraient-ils incapables d'édu-
quer correctement leurs enfants? Un tel enseignement pratiqué par des professeurs
peu scrupuleux ou influencé par un pouvoir politique plus totalitaire, devien-
drait un moyen d'endoctrinement accru. Heureusement son efficacité est moindre
tant que ces cours resteront théoriques et verbaux et non confrontés aux situ-
ations quotidiennes de la vie. Combien de sermons inutiles?

D'autre part il est étonnant que l'encyclopédisme, entraînant la passivité
et le désintéressement des élèves, soit toujours le pilier de notre systè-
me éducatif. Déjà au XVII^e siècle, de Grenaille écrivait dans son "l'honnête
garçon": *" Il a besoin de savoir de bonne heure comme il faut agir dans le*

commerce aussi bien que dans le cabinet ce qu'il ne peut apprendre dans un lieu où l'on songe plus à vivre avec les livres qu'avec les hommes c'est à dire avec les morts qu'avec les vivants: "Ou encore à la même époque, le morave Comenius qui non seulement critiqua mais tenta de dessiner une pédagogie nouvelle: " Pourquoi, à la place des livres morts, n'ouvririons-nous pas le livre vivant de la nature?... Instruire la jeunesse ce n'est pas lui inculquer un amas de mots, de phrases, de sentences, d'opinions recueillies dans les auteurs, c'est lui ouvrir l'entendement par les choses." L'on apprend aussi dans " l'Histoire de l'Education " de R. Gal, que le même Comenius préconise la méthode intuitive, l'étude de la grammaire par les exemples et par l'usage, et non par des règles abstraites... Enfin, et le principe était riche d'avenir, il recommandait une éducation de l'être tout entier et voulait qu'on suive l'ordre naturel du développement des facultés.

En outre, l'accumulation des connaissances, sans cesse plus importantes, revêt deux inconvénients: l'un se situe dans l'esprit même dans lequel cet enseignement est donné qui ne suscite que bien peu la curiosité intellectuelle, même de ma part des plus forts; l'autre pose des problèmes de disciplines face à la passivité des élèves. La tentative de participation depuis Mai 68 correspond mal à ce genre d'enseignement mais elle est rendue nécessaire par l'impossible " autorité ".

MODIFIER PROFONDEMENT L'ESPRIT PEDAGOGIQUE

En effet les maitres et professeurs, prisonniers de programmes monstrueux, se contentent trop souvent d'un enseignement routinier, choisissant la facilité du cours magistral (encore faudrait-il qu'il soit souvent magistral!) la plupart souvent dans le secondaire n'ont pas reçu ou assimilé des notions pédagogiques suffisantes et se retrouvent vite soit devant des problèmes insolubles de discipline soit devant le désintérêt des élèves. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler quelques généralités trop souvent oubliées.

- Apporter une méthode de travail: si l'enseignant néglige cet aspect, les élèves culturellement favorisés l'acquerront plus promptement et mieux que les autres ce qui accentuera les inégalités.

- Apprendre à apprendre: savoir se servir du matériel scolaire ou culturel (livres, dictionnaires, encyclopédie, matériel audio-visuel, télévision etc...) SAVoir travailler seul ou en groupe, peu mais bien, s'organiser, analyser, synthétiser ...toutes choses qui permettraient finalement bien souvent à l'écopier de surmonter bon nombre de difficultés scolaires et peut-être de prendre goût à un travail qu'il ferait plus vite et mieux.

-Former le raisonnement et le jugement: le raisonnement peut s'acquérir en priorité grâce à certaines matières (grammaire, mathématiques...) . Mais il faut bien reconnaître que cette éducation du raisonnement et du jugement pourrait se faire avec tout le corps enseignant si le rapport direct enseignant-enseigné était favorisé par des classes aux effectifs plus faibles.

- Faire assimiler les connaissances enseignées: il existe là un postulat essentiel: on ne retient bien que ce que l'on vit ,ce qui nous intéresse , ce que l'on désire apprendre.

Ce que l'on vit: il est beaucoup plus facile par exemple, de retenir le principe des vases communicants en en faisant soi-même l'expérience concrète. Le vécu et le pratique doivent donc être introduits le plus souvent possible.

Ce qui nous intéresse et ce que l'on désire apprendre: Le talent de l'enseignant doit aider à motiver l'enseigné. Mais il est nécessaire de mettre l'enfant en position active vis à vis de ce qui est enseigné: exposés, reportages, créations diverses, choix d'un sujet de travail par l'élève... . Atous les niveaux, les méthodes " actives " peuvent apporter beaucoup à cet esprit pédagogique.

Il est devenu banal de dire que devant l'accroissement des connaissances on ne peut plus tout savoir sur tout; mais une pensée banale est-elle toujours appliquée? Faut-il acquérir un joli vernis? On sait bien qu'il se craquelle au premier contact avec la réalité. Il faut donc se résigner à faire apprendre peu de choses à l'élève. Mais cette " ossature fondamentale "; faite de méthodes et de connaissances, doit permettre la " sédimentation " des acquis ultérieurs.

Si une pédagogie active cherchant à intéresser l'élève est indispensable, il faut savoir exiger de lui un effort tant pour ce qu'il a choisi de faire que pour ce qui lui est imposé, car l'école est un aspect et un apprentissage de la vie. La pédagogie de l'effort ne peut pas se dissocier de celle de l'intérêt et réciproquement; tenter de les opposer c'est privilégier l'idéologie par rapport au pragmatisme.

UN ENSEIGNEMENT AU SERVICE DU POUVOIR

Tenter la synthèse harmonieuse entre la nécessité et la dignité humaine devrait être le but d'un enseignement efficace. En effet on ne peut se satisfaire d'un enseignement qui voudrait ne former qu'un travailleur. Un travailleur mais un travailleur responsable, conscient, inventif qui dans la vie sociale sera un homme actif sachant réagir contre

tous les " goulags ". On ne peut plus accepter un enseignement qui fabrique à la chaîne des robots, des travailleurs désarmés, des exploités, des consommateurs abêtis, des assistés. Mais c'est de cette fabrication dont a besoin notre démocratie et ses succédanés socialistes et communistes, pour se survivre.

En effet, que ferait-elle d'hommes actifs et conscients qui réagiraient aux prérogatives d'un État qui empiètent chaque jour un peu plus sur nos libertés? Pourquoi se révolter contre un pouvoir qui nous représente c'est à dire nous mêmes? Seuls sont tolérés les profiteurs et les inconscients de l'imposture!

Mais pour comprendre pourquoi l'école actuelle ne se préoccupe ni de la nécessité ni de la dignité humaine, un court survol historique permet de saisir l'évolution de l'enseignement et les moyens mis en oeuvre par l'Etat pour imposer sa morale au nom de l'idéologie démocratique.

Si au moyen-Age, l'école réservée d'ailleurs à une minorité de clercs, se préoccupait uniquement de l'instruction, on voit apparaître au XV^e siècle une idée nouvelle: *" Il s'agit autant de formation que d'instruction, c'est pourquoi il convient d'imposer aux enfants une stricte discipline... Le collège devient alors un outil pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse en générale "* (Ph. Ariès dans " L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime. "). Cette école s'ouvre à tous: familles nobles, bourgeoises et populaires.

Dès le XVI^e et surtout le XVII^e siècle, l'enfant prend peu à peu sa véritable place dans la société; celle-ci considère que c'est un être qu'il faut protéger des agressions adultes donc " éduquer ". C'est le souci du XVII^e de former l'honnête homme poli, cultivé et chrétien.

Mais au XVIII^e, *" L'école unique est remplacée par un système d'enseignement double où chaque branche correspond non pas à un âge, mais à une classe sociale: le lycée ou le collège pour les bourgeois (le secondaire) et l'école pour le peuple... La plupart des gens " éclairés " du XVIII^e se proposèrent, dès l'expulsion des jésuites, de limiter à une classe sociale le privilège de l'enseignement long et classique et de refouler le peuple dans un enseignement de seconde zone exclusivement pratique. "* (Ph. Ariès.).

On ne peut donc s'étonner de la monopolisation de la culture et de l'enseignement par la classe montante, la bourgeoisie, qui a ainsi consolidé ses pouvoirs: c'est la préfiguration de la Révolution et du XIX^e siècle.

La Révolution de 1789 apporte de profonds changements dans l'école. Les décrets successifs de septembre et Décembre 1789: *" Transfèrent aux*

pouvoirs civils la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement moral et politique". Les pouvoirs éducatifs de l'Eglise étant ainsi supprimés, l'Etat peut jouer pleinement son rôle de " Père de l'Education ". Cette morale impose une uniformisation de l'enseignement; la Constitution de septembre 1791 décrète; " Il sera créé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignements indispensables pour tous les hommes."

L'école d'ancien Régime laissait aux corporations et divers corps de métier le soin de la formation professionnelle qui se donnait la plupart du temps " sur le tas " (exception faite de quelques écoles spéciales). La loi Le Chapelier de Juin 1791, supprimant les corporations, cette formation, longtemps compromise par cette loi, sera prise en charge peu à peu par le ministère de l'EDUCATION.

Etant donnés les avantages de la caste au pouvoir qui dirigeait ses enfants vers l'enseignement long, il n'est pas difficile de comprendre comment les industries du XIX^e siècle en pleine expansion ont pu puiser leur main d'oeuvre indispensable au " Progrès ". La technique de plus en plus complexe, nécessita un enseignement qui se préoccupera dès lors, d'avantage du rendement économique que de la dignité humaine.

L'IMPOSSIBLE DECENTRALISATION

L'égalitarisme théorique souhaité par les idéologues (pas par ceux qui se penchent exclusivement sur les difficultés scolaires des "surdoués"!) nécessite un contrôle permanent du " moule "; ce contrôle la République " Une et indivisible " l'assure par le biais d'une centralisation efficace et totalitaire (pléonasme: toute centralisation exercée par le pouvoir politique est totalitaire...!). D'ailleurs, même Louis Méxandeau, dans son plan socialiste pour l'Education Nationale, soit-disant décentralisateur, doit infliger à l'autonomie de considérables restrictions. N'y est-il pas contraint, sachant les risques vitaux que prendrait une République décentralisatrice? En effet il attribue trois missions au ministère; " une mission de contrôle " définissant les cadres de l'autonomie locale (celle-ci ne concernant que des activités péri et para-scolaires!). Mais le champ des libertés se rétrécit encore d'avantage: " L'Etat devra se

réserver un certain nombre de prérogatives essentielles: elles seules permettront à l'autonomie de s'exercer dans de bonnes conditions".

Comment peut-il décentraliser, en renforçant le rôle bureaucratique et unificateur du ministère de l'Éducation Nationale? Louis Méxandeau se laisse aller à certains abus de langage qui, s'ils peuvent tromper certains autogestionnaires, n'en constituent pas moins des slogans démagogiques vides de leur sens.

Malgré les vœux, les intentions, les déclarations prometteuses, on sait bien dès lors, que, quelques soient les hommes au pouvoir dans ce système, la décentralisation libératrice ne s'opérera pas. Si elle était possible ou souhaitée, n'aurait-elle pas été amorcée depuis longtemps? La démocratie, sous toutes ses formes (libérale, jacobine, socialiste, communiste) doit centraliser pour fabriquer ses fidèles et ses collaborateurs, pour contrôler l'efficacité du "moule égalitariste". Mais seuls la force et le fanatisme pourraient prétendre parvenir à ces objectifs totalitaires. La logique du Système et les réalités socio-politiques qu'il engendre (divisions, luttes partisans, prédominance des intérêts particuliers) rendent impossible l'efficacité de l'Ecole: en effet, la caste privilégiée refuse de se dessaisir de ses avantages socio-culturels, et la gauche, avec sa force syndicale au sein de l'enseignement, ne cesse d'aggraver le malaise par des revendications incessantes que le gouvernement ne peut refuser ouvertement sans renier sa nature "démocratique". Ainsi l'Enseignement est devenu le champ clos dans lequel les contradictions du Système s'affrontent sans jamais permettre de solution.

CHANGER LES INSTITUTIONS

Ayant considéré les causes et les effets de l'échec de l'enseignement dit démocratique, cherchons maintenant les moyens de "libérer l'école" c'est à-dire de la libérer de l'Etat.

A ce sujet, Gérard Leclerc écrivait en 1969 dans la revue D.A.F.: "La diversité des enseignements reçus permet à chacun dans son cadre et selon ses capacités de parvenir à une certaine perfection qui vaut mieux que l'effroyable désert égalitaire que l'on prétend faire régner. A promettre tout de suite et à tous un même destin et une égale condition, ne fait qu'envenimer les jalousies, l'invidia démocratique, et l'on détruit la société nécessairement bâtie sur une extrême diversité. Il faut rendre également aux professions et aux régions leur pouvoir de former et d'instruire: dans une France largement décentralisée, il devient possible de concevoir, d'assurer un

enseignement et une instruction elles aussi très décentralisées. Les débouchés et l'emploi se trouveront alors extrêmement proches des études".

Une véritable décentralisation, nous l'avons vu, ne peut s'effectuer dans notre système actuel. Cette remise des pouvoirs aux régions demande un bouleversement profond des institutions et c'est avec le symbole de la fleur de lys que naîtra l'autonomie régionale, cadre indispensable pour rompre définitivement avec un enseignement d'irresponsables.

Mais toutes les possibilités laissées à chacun par de nouvelles structures libres et souples exigent aussi un profond changement de mentalité.

Qui prendra connaissance du projet royaliste et de l'esprit qui y préside, conclura de lui-même que "l'imagination au pouvoir" ne peut être ni le fait de la droite ni le fait de la gauche, et que l'esprit doit enfin s'affranchir des étiquettes et des idéologies.

UNE DECENTRALISATION EFFICACE

Avant de s'engager dans les propositions plus concrètes, il est utile de faire quelques remarques sur la façon de lire ce projet. La liberté totale de l'enseignement, principe fondamental, explique qu'il ne peut s'agir ni d'un plan, ni d'un programme..Mais pour garder à ce projet une cohérence logique, on ne peut se satisfaire de propositions, aussi bonnes soient-elles, mises bout à bout. Aussi trois niveaux doivent être distingués dans cette lecture:

- une "charpente" indispensable, qui assure l'unité des principes fondamentaux

- une conception pédagogique qui se retrouve à la fois, à la base de l'élaboration du projet et dans ses applications. Mais ses modalités pratiques ne sont en aucun cas des directives mais seulement des illustrations qui éclairent la compréhension de nos propositions.

- Des suggestions qui peuvent être discutées, aménagées, voire supprimées, sans menacer la cohésion de l'ensemble.

PI "Une décentralisation efficace ne peut s'accomoder de la persistance du ministère de l'Education Nationale. En effet, même un embryon de ministère pourrait constituer un point de départ pour une nouvelle bureaucratie abusive. Au contrôle ministériel, il faut substituer un auto-contrôle par les usagers eux-mêmes. Si les structures qui assurent le fonctionnement de l'enseignement décentralisé sont largement représentées par les usagers, et si, une compétition inter-régionale, corollaire de

la notion d'autonomie, s'oppose à l'uniformisation, l'auto-régulation s'exercera d'elle même de façon à éviter les excès, les fantaisies ou l'inefficacité.

P2 Les Offices scolaires: "C'est au niveau régional, nous explique J.P. Lebel, que seraient gérés ces offices. Le cadre régional est en effet le plus adéquat pour définir un projet éducatif à la fois suffisamment global et suffisamment proche des réalités concrètes. Suffisamment global: il serait regrettable qu'au nom de la décentralisation se mettent, notamment au niveau de l'enseignement supérieur, à fourmiller des institutions formant double ou triple emploi ou que des Universités de deux villes voisines s'épuisent chacune à développer des services d'enseignement et de recherche destinées en tout état de cause à n'attirer qu'une clientèle restreinte ou à n'offrir que des débouchés limités. Un arbitrage et une certaine planification à l'échelon régional s'imposent donc. Suffisamment proche des réalités: il est plus facile de coordonner l'action des institutions enseignantes au niveau régional que du haut de la rue de Grenelle. Surtout si ce contrôle est en partie déconcentré ensuite à l'échelon régional" (Lys rouge n°3, propositions pour l'école par J.P. Lebel)

-Les offices régionaux auraient donc pour mission d'assurer la tutelle directe des universités et de gérer son budget, de collecter les crédits attribués à l'ancienne Education Nationale, de donner l'agrément aux chartes constitutives des offices départementaux et communaux renouvelables tous les cinq ou dix ans et de répartir les crédits attribués à ceux-ci.

-Les offices communaux assureraient la gestion du primaire.

Afin de refléter le mieux possible les réalités régionales, départementales ou communales, ces offices devront avoir une composition quadripartite:

- Des représentants du conseil régional (départemental ou communal)
- Des enseignants élus par leurs collègues enseignants.
- Des délégués d'associations professionnelles (chambre de commerce et d'industrie, syndicats).
- Des usagers (parents, étudiants, représentants des élèves).

"Notons qu'en aucun cas les offices départementaux et communaux ne devront avoir à leur niveau le monopole de l'enseignement. Tout par-

tiulier, toute association de droit privé, pourra fonder une école ou un collège. Ce sera aux offices de décider ensuite s'il y a lieu de les faire bénéficier de crédits publics et de déterminer dans quelles conditions. Cette politique contractuelle souple doit même constituer une garantie supplémentaire de la diversification de notre système éducatif." (J.P. Lebel)

P 3 Les offices scolaires régionaux établiront pour un délai assez long leurs chartes constitutives qui seront soumises à l'approbation d'une Conférence Nationale des Offices Scolaires (C.N.O.S.). Pour éviter des disparités trop importantes qui rendraient délicates les relations inter-régionales, cette conférence aurait pour but d'harmoniser les statuts des enseignants, et d'assurer un contrôle sur la mise en application des principes fondamentaux (liberté totale de l'enseignement, indépendance de celui-ci vis à vis des groupes de pression, niveau scolaire minimum obligatoire représenté par le diplôme de formation primaire, modalités de la participation financière des usagers au fonctionnement de l'enseignement)

P 4 En cas de différend insoluble à ce niveau, une commission d'enquête pourrait être créée pour arbitrage. Celle-ci composée des offices régionaux concernés et de représentants de l'Etat, n'exercera ses fonctions que transitoirement et pour un délai limité à la résolution du litige.

LES ENFANTINELLES (actuelles maternelles)

Si l'inefficacité de la "grande école" est actuellement indéniable, il n'en est pas de même pour les maternelles. En effet, on ne peut se plaindre des efforts fournis pour l'animation de ces classes. La connaissance plus approfondie de la psychologie du petit enfant et l'application de pédagogies nouvelles ont permis un progrès énorme des dernières années. Il faut considérer, est-ce un hasard? que les directives sont beaucoup plus claires et cette expérience permet de reconnaître que certaines initiatives laissées aux enseignants ne donnent pas un résultat forcément médiocre. D'ailleurs, s'il est reconnu que le passage de la dernière année de maternelle au Cours Préparatoire est un cap difficile, c'est que l'esprit change totalement. Plus question de s'amuser, de bouger, la discipline devient plus sévère et bien des problèmes qui s'ensuivent proviennent de cette rupture. Il ne convient donc pas de remettre en cause les méthodes pédagogiques de la maternelle mais d'adapter l'enseignement primaire afin que le passage se fasse en plus parfaite harmonie.

Mais d'autres problèmes, d'ordre psycho-affectif, qui se transformeront plus tard en une inadaption scolaire, proviennent du processus d'exclusion dont sont victimes de nombreux enfants. Séparés du milieu familial dès le plus jeune âge, trimbalés de crèches en garderies, confiés dès leur deuxième année à la maternelle, ils ne peuvent structurer leur personnalité, ni trouver le minimum de sécurité dont ils ont besoin. Mais lorsque les parents sont tous les deux obligés de travailler, leur disponibilité est effectivement très restreinte. C'est d'ailleurs au début du XIX^e siècle que les premières écoles maternelles, alors appelées "salles d'asile", ont été créées, pour permettre au prolétariat féminin d'aller rejoindre les hommes au travail.

P.5. Dans le cadre d'une nouvelle politique familiale, économique, et de l'aide à l'enfance, il serait possible d'atténuer ces conséquences désastreuses. Congé de maternité prolongé par un congé d'éducation, travail avec horaire à la carte, diminution générale des heures de travail, sont les conditions indispensables pour permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités d'éducateurs. Dans cette optique, la prise en charge de l'enfant par une institutrice spécialisée de l'Enfantine serait limitée à la demi-journée. Pour les parents obligés de travailler tous les deux, il est alors indispensable que la politique des salaires ou les aides financières à la famille permettent à l'un des deux parents de travailler à mi-temps pour prendre en charge leur enfant en bas âge pendant la demie-journée restante.

P.6. La gestion des Enfantinelles se fera dans le cadre de la commune en milieu rural et du quartier en milieu urbain.

CENTRE SCOLAIRE ET CULTUREL

Face à un urbanisme "d'isolation", à la famille "nucléaire", à l'anonymat et à l'individualisme, il convient d'apporter une solution qui favoriserait la "sociabilité" si nécessaire et tant recherchée autour du village, du quartier ou de la commune.

L'école ne doit plus être le ghetto de l'enfance, mais un lieu d'échanges sociaux et communautaires. Il ne s'agit même pas d'"ouverture sur la vie" car l'expression suggère une fermeture possible, mais de la vie

communautaire. L'école doit devenir un creuset culturel, la culture n'étant plus un savoir ou un loisir consommable par quelques uns mais l'expression de la créativité d'une communauté.

P.7. Il faudrait déplacer nombre d'activités des maisons de jeunes ou de quartier (ciné-club, bibliothèque, spectacles divers, ateliers d'animation, réunions, conférences, débats, expositions...) dans le centre scolaire et culturel, permettant ainsi à toute la population d'avoir la possibilité de participer, avec sa jeunesse, à la vie culturelle. Cela permettrait de plus aux parents de jouer un rôle actif au sein de l'école.

P.8. Les locaux actuels n'étant pas toujours suffisamment vastes pour intégrer toutes les activités, il convient donc en premier lieu de les aménager et ensuite d'utiliser les locaux des maisons de jeunes et centres sociaux qui pratiqueraient certaines activités mais toujours en relation étroite avec le centre scolaire et culturel (C.S.C.) afin de ne pas faire double emploi.

Il serait évidemment souhaitable que le cycle primaire et le cycle secondaire soient réunis dans un complexe unique pour un quartier ou un village (structures et matériel -salles de cinéma, de théâtre et de conférences, bibliothèque etc... ne pouvant être fournis en double.)

PREMIER CYCLE

Le cycle primaire aurait pour but de donner un niveau minimum indispensable, c'est à dire l'assimilation des mécanismes de base du raisonnement et l'apprentissage de la langue, et d'éveiller l'enfant aux réalités de la vie par la pratique d'ateliers.

P.9. Ce niveau minimum obligatoire (remplaçant un âge de scolarité obligatoire), sera contrôlé par un diplôme de formation primaire (D.F.P.) Ce diplôme ne concernera que le français et le calcul. Mais les autres matières et activités, leurs résultats étant consignés sur un carnet scolaire, seront ainsi considérées pour l'obtention de ce diplôme.(cf.P.14.)

P.10. Dans le cadre de la liberté totale de l'enseignement, seule l'obtention de ce diplôme est obligatoire. Les moyens employés pour accéder à ce niveau sont laissés au libre choix des parents; soit que ceux-ci désirent faire suivre à leur enfant l'enseignement régional, soit qu'ils

préfèrent une école privée, soit même, pourquoi pas, qu'ils se chargent personnellement de son enseignement.

P.II. Le diplôme de formation primaire (D.F.P.) peut se passer à n'importe quel âge, si le niveau exigé est atteint. La présentation au diplôme sera décidée par l'enseignant en accord avec les parents.

Ainsi ce diplôme, en relation avec un niveau et non avec un âge, paraît, beaucoup mieux respecter les diversités et le rythme de chacun.

LA REGION: TERRAIN D'EXPERIENCE

Les matières telles que l'histoire et la géographie paraîtraient beaucoup plus intéressantes si elles étaient d'une part "décloisonnées" et d'autre part l'objet de visites, de reportages sur la région ou la commune.

Le cours moyen actuel fait "avaler" en deux ans l'histoire de France de la préhistoire à nos jours, afin de donner, nous dit-on, un minimum à ceux qui n'auraient pas l'occasion d'acquérir, par la suite des notions d'histoire suffisantes. Mais qu'en retiennent les enfants? Des dates de batailles, quelques images plus ou moins déformées à force d'être simplifiées (cruel seigneur féodal, poule au pot, privilèges...). Pourquoi ne pas profiter de la visite d'une cathédrale par exemple, pour parler de l'époque à laquelle elle a été construite, par qui, dans quelles conditions, avec quels matériaux...? Une documentation très fournie serait à la disposition des élèves pour leur permettre de se renseigner sur cette époque et sur les hommes qui y vivaient. Des notions de géographie, d'art.. seraient données à l'occasion de l'étude des thèmes historiques, ce qui permettrait de décroïsonner ces disciplines.

Mais cette méthode aurait tendance à fragmenter le savoir. Pour y remédier, il pourrait être fabriqué (ce n'est encore qu'un exemple) un tableau chronologique affiché en permanence dans la classe, sur lequel serait mentionnée toute information historique recueillie par les élèves. (Noms des grands personnages, découvertes, événements...)

Ainsi cette méthode vivante, appliquée, synthétique devrait permettre d'intéresser plus largement les élèves au riche passé de notre pays, et de mieux comprendre.

Ce serait de plus une excellente initiation à la nouvelle matière: "culture régionale et locale", appliquée dans le second cycle.

DES ATELIERS

P.I2. Dans le cadre d'un apprentissage manuel indispensable à la formation de l'enfant et de l'expérimentation vivante et concrète, des activités telles que: bricolage, poterie, menuiserie, tissage, couture, électricité, sports, jardinage, expérimentations à caractère scientifique se pratiqueront en ateliers. La classe sera la "maison" et les ateliers, animés par les instituteurs, les "dépendances".

P.I3. Si les instituteurs peuvent intégrer dans leurs activités quotidiennes quelques notions de musique ou de dessin; il serait souhaitable que des animateurs spécialisés puissent enseigner ces matières. Ainsi, il pourrait être proposé en certain nombre d'ateliers artistiques: dessin, musique, danse, théâtre...

L'enfant ne pouvant les pratiquer tous la même année, un choix sera fait par les parents et l'élève.

PREVENIR LES DANGERS DE CET ENSEIGNEMENT

Ne pas imposer de programme et laisser des initiatives aux enseignants présente en effet quelques dangers: la tentation serait grande de "pousser" les élèves dans la préparation du diplôme de formation primaire et de négliger les autres activités. Certains parents pourraient même être complices de cette orientation.

P.I4. Les résultats de l'enseignement de matières d'éveil ne pouvant être contrôlés par des épreuves communes à tous, ces matières ne seront pas représentées parmi les épreuves du diplôme. Par contre l'élève présentera au diplôme un carnet scolaire mentionnant les résultats des travaux manuels, des reportages, des exposés...

S.I. L'élève pourrait même présenter pour le diplôme un chef d'œuvre qu'il aurait réalisé seul dans l'année et être interrogé par les examinateurs sur les activités d'éveil consignées dans le carnet scolaire.

UNE AIDE POUR L'INSTITUTEUR (voir annexe 3)

P.I5. Afin de faciliter certaines activités, l'enseignant sera assisté par un stagiaire à temps partiel.

Celui-ci, futur instituteur, effectuera un stage de deux ans en prenant une part active à l'enseignement. De multiples avantages seront

apportés par sa présence: possibilité de se répartir dans deux ateliers différents, d'encadrer la classe dans ses déplacements extérieurs. De plus, l'absence d'un des enseignants n'entraînerait pas la reprise en main de la classe par un remplaçant inconnu: la continuité de l'enseignement serait assurée.

DEUXIEME CYCLE

Ce cycle qui serait véritablement un cycle de transition, aurait double vocation: l'une permettrait d'acquérir une culture générale, l'autre conduirait les élèves, par un système de valeurs libres, à procéder par essais afin d'approfondir certaines matières et de choisir une voie professionnelle sans être engagé ni dans une filière ni dans une option.

ACQUERIR UNE CULTURE GENERALE

P.16. Afin de ne pas retomber dans une surcharge des programmes, il serait bon de limiter cette culture générale à trois matières obligatoires: le français, les mathématiques et la culture régionale et locale.

S.2. Ces trois matières, constituant un véritable "tronc commun minimum", pourraient s'effectuer sur une dizaine d'heures.

Il paraît évident qu'un enseignement général ne peut se passer de l'apprentissage de la langue et des connaissances littéraires essentielles qui forment notre patrimoine culturel.

S.3. Quant aux mathématiques, il ne s'agit surtout pas de proposer quatre ou cinq heures de cours par semaine; mais un minimum (deux heures par exemple) s'avère nécessaire étant donné le caractère de plus en plus technique et scientifique de bon nombre de nos professions actuelles.

P.17. Un enseignement de mathématiques plus poussé sera assuré, pour ceux qui le désirent, dans le cadre d'une valeur libre dont l'existence sera obligatoire dans chaque centre scolaire et culturel.

La matière, culture régionale et locale, apporte essentiellement la particularité d'éviter le cloisonnement entre certaines disciplines. Elle remplacerait avantageusement les cours d'histoire, de géographie et de sciences, qui leur encyclopédisme ne profiteraient qu'à peu d'élèves.

[]

P.18. La culture régionale et locale comprendrait entre autres l'étude de l'urbanisme, de l'industrialisation, du terrain, de l'agriculture, de la vie artistique passée et présente, de l'économie, de l'histoire, de la géographie, voire même d'une initiation à la langue locale.

Cette discipline s'avère passionnante si elle est appliquée dans le même esprit que celui du primaire (reportages, exposés, visites, recherche de documentation,...) Ainsi à l'aide des connaissances vivantes et concrètes de sa région et de sa commune connaîtra-t-il son passé, sa terre, et les réalités du monde dans lequel il vit. Mais les connaissances vivantes et régionales devront dans cesse faire référence aux nationales pour éviter une fragmentation spatiale du savoir, qui nuirait à la compréhension globale du passé français.

UN CHOIX DE VALEURS []

Supprimer les filières, les options, les voies de garage, voilà ce que propose cet enseignement. Le but: éviter de s'engager définitivement dans une voie spécialisée avant de la connaître.

P.19. Les valeurs sont réparties en deux catégories:

-1) Des valeurs choisies par chaque centre scolaire et culturel. Leur nombre est non limité. A titre d'exemples, nous citerons: musique, dessin, menuiserie, théâtre, philosophie, gestion, technologie, secrétariat, couture, photographie, cinéma, cuisine, secourisme, électricité, techniques agricoles, danse, langue locale...

-2) Des valeurs dont l'existence au sein de chaque centre scolaire et culturel sera obligatoire: histoire, géographie, sports, mathématiques, physique, chimie, langues modernes et anciennes, sciences naturelles.

P.20. L'élève devra choisir au moins une valeur dans chaque catégorie. Ce double choix incitera l'élève à se constituer un enseignement diversifié. Car il suivra, chaque année, au moins une valeur dans chaque catégorie.

P.21. L'élève engagé dans une valeur devra la suivre jusqu'à sa validation afin d'éviter des changements trop fréquents ou fantaisistes. Ces contraintes inciteront les parents et leur enfant à prendre les responsabilités de leur choix. Cependant, certaines valeurs demandant des niveaux très élevés, s'échelonnant sur plusieurs années, devront comporter des

étapes de validation.

Certaines valeurs s'enseigneront en atelier (électricité, photographie, cinéma, cuisine...) et seront animés par des professionnels. Cette ouverture sur la vie du travail permettra à l'élève d'être informé des avantages, des inconvénients, des débouchés de la profession, ainsi que du mode de vie qu'elle impose. Ces ateliers seront dotés d'un matériel correspondant à l'évolution des techniques modernes puisqu'il sera utilisé par ceux qui pratiquent la profession. Mais notons bien, qu'il s'agit d'une initiation pratique et théorique et nullement d'un apprentissage dans le sens actuel du terme.

P.22. Le niveau de ces valeurs sera décidé par concertation entre l'Office Scolaire Départemental et les centres professionnels.

P.23. Les Offices Scolaires Départementaux et Régionaux devront décider du nombre d'heures minimum que tout élève devra consacrer à l'enseignement des valeurs chaque semaine.

P.24. L'enseignement général et l'enseignement par valeurs sont indépendants l'un de l'autre. On pourra donc redoubler son année d'enseignement général (français, mathématiques et culture régionale et locale) et valider ses valeurs.

Cet enseignement diversifié mais sans discrimination, où chacun sera enfin libre de composer ses études en fonction de sa personnalité, de ses goûts et de ses aptitudes, permettra un développement maximum des capacités personnelles. Ce système de double enseignement (enseignement général-valeurs) résoudra, pour une bonne part, les inégalités sans porter atteinte aux différences.

L'élève "scolaire" comme celui ne pouvant s'adapter au "moule" actuel, trouveront plus facilement leur voie dans cette organisation souple. Le "surdoué" comme le "peut mieux faire" voyageront chacun à leur rythme propre dans une structure commune. Grâce au "tronc commun minimum", tous accéderont à une culture générale qui ne sera plus le critère de sélection.

CENTRES PROFESSIONNELS

Dans les centres professionnels se dispensera un enseignement uniquement spécialisé contrairement aux actuels lycées professionnels qui

ménagent une place à l'enseignement général. En effet celui-ci pourra être suivi en centre scolaire et culturel en parallèle ou alternance avec la spécialisation ou aura été suivi avant l'entrée en centre professionnel.

P.25. L'entrée en centre professionnel peut s'effectuer dès l'obtention du D.F.P. (diplôme de formation primaire) et à n'importe quel niveau du second cycle. Cependant, cette entrée dépend du niveau demandé par le centre professionnel. Ce niveau sera défini soit par un examen d'entrée soit par la validation de certaines valeurs du C.S.C.

P.26. Pour assurer une réelle formation en relation directe avec le métier il s'avère indispensable que d'une part les professeurs pratiquent le métier qu'ils enseignent, que d'autre part, des représentants des professions siègent dans le conseil d'administration du centre professionnel et dans les offices scolaires.

La présence d'autres partenaires (autorités locales, parents et élèves) à la tête des offices et des centres écarterait le risque d'utilitarisme à courte vue.

Les centres professionnels devront informer en permanence les élèves du C.S.C. (centre scolaire et culturel) pour leur indiquer les valeurs utiles ou indispensables à leur spécialisation. Dans le cadre de ce rôle d'information, le centre professionnel devra prévenir les élèves, intéressés par sa formation, de l'état des débouchés professionnels pour éviter de futurs problèmes de chômage.

L'UNIVERSITE

P.27. Le Baccalauréat étant supprimé, l'entrée en Université dépendra de l'obtention d'un concours ou d'un examen ou de la validation de certaines valeurs du C.S.C.

L'Université doit tenir son rôle de foyer de fermentation intellectuelle et de formation de futurs chercheurs. Pour ces raisons elle constituera en quelque sorte le "tronc commun" de l'enseignement supérieur. Les Centres Professionnels Supérieurs (préparant aux B.T.S. ou autres diplômes supérieurs) ne dispenseraient que l'enseignement complémentaire qui leur est propre. Ainsi les étudiants seraient-ils présents aussibien dans l'université que dans leur école spécialisée.

LES GRANDES ECOLES

"Quant aux grandes écoles, leur statut se trouverait également en grande partie modifié. Actuellement, les grands corps de l'Etat comptent leurs nouveaux membres parmi les élèves sortant des Mines, de Polytechnique et surtout de l'E.N.A. Il en va de même pour les "staff" des entreprises, puisque l'on sait par exemple que nombre de polytechniciens "pan-touflent" dans le secteur privé. Cette situation n'est pas saine; quelques individus en faisant un "forcing" effréné au début de leur vie d'adulte achètent de la sorte une véritable rente dont ils profiteront tout au long de leur carrière cependant que des fonctionnaires ou des cadres moyens sortis du rang auront le plus grand mal à se frayer un passage. La remise en cause de ce système ne pourra être bien entendue réalisée que progressivement. Mais l'Etat doit donner l'exemple, en diversifiant le recrutement de ses hauts fonctionnaires par un système de concours interne de l'E.N.A. n'est qu'une première et bien timide esquisse. Il serait d'ailleurs souhaitable que l'E.N.A. soit supprimée. D'abord à cause du choc psychologique qu'une telle mesure provoquerait. Ensuite parce que dans la société décentralisée que nous appelons de nos vœux, nombre de hauts fonctionnaires devront être mis à la disposition des régions, des départements (ou du pays) et des communes. Encore faut-il qu'un esprit de corps outrancier ne les conduise pas à opposer aux collectivités locales toute la force d'inertie que la haute administration technocratique oppose actuellement à l'Etat." (J.P. Lebel)

Ce projet, indissociable d'une certaine conception de la société et de l'homme, doit être inséré dans un projet plus vaste où l'imagination et la créativité pourront enfin se dégager de la rentabilité et de la planification des êtres et des choses. Nos technocrates, nos idéologues, nos capitalistes ne pourront rien contre le soulèvement de la vie. Notre jeunesse incarcérée devra ressentir un jour que les "goulags" ne se situent pas toujours ailleurs...

Ce projet s'est efforcé de respecter l'espoir d'une société qui cherche confusément sa révolution en attendant, pourquoi-pas, la VOIE ROYALE.

Elisabeth LEONARD

ANNEXE 1

FORMATION DES INSTITUTEURS

L'enseignement polyvalent et les qualités pédagogiques demandées aux instituteurs du premier cycle exigent une qualification que seule une formation solide peut leur apporter.

La formation théorique peut se faire dans les écoles d'instituteurs dans lesquelles on rentre sur concours et ayant validé certaines valeurs dont au moins une artistique et une manuelle.

Après une formation en école de deux ans, l'étudiant serait stagiaire en C.S.C. à temps partiel au cours des deux années suivantes. Ceci porterait donc à quatre ans la formation complète.

ANNEXE 2

DOIT-ON REMETTRE EN QUESTION LA "GRATUITE" DE L'ENSEIGNEMENT?

S.4. C'est une question d'autant plus délicate que nos esprits sont habitués à associer gratuité, justice sociale et accession de tous à la formation. Les revendications incessantes à ce sujet ont érigé la gratuité en une obligation quasi-morale contre laquelle il serait sacrilège de s'opposer. Mais quand on prépare une révolution ne doit-on pas essayer de remettre en cause les habitudes de pensée surtout si elles se prétendent hypocritement révolutionnaires? Que cache ce terme de "gratuité"? Tout d'abord un mensonge flagrant. Chacun sait en effet que les ressources de l'enseignement sont payées par le contribuable. Ce qui signifie que chacun verse son écot (proportionnellement à ses revenus) à l'Etat pour le fonctionnement de l'Education Nationale. Mais l'astuce consiste à laisser croire que l'Etat nous fait cadeau de ses frais. Ce "cadeau" n'est pas sans arrière pensée, puisqu'il crée, encore une fois, une dépendance de chacun de nous vis-à-vis de l'Etat. Assistés, irresponsables le Système gère nos finances pour "notre bien", pour la "justice". Quel pouvoir, quel désir pourrait-on exprimer à l'école? Peut-on contester sans ingratitude ou librement un Système qui nous arrose de "cadeaux"? Toute la force des régimes insidieusement totalitaires réside dans cette imposture. La gratuité, comme la sécurité sociale et bien d'autres institutions, se justifiant par l'appel à une solidarité (théorique et obligatoire) s'inscrit dans cette tradition d'esclavage sournois.

2) L'hôpital et les patriciens peuvent apporter un enseignement concret par l'intermédiaire de stages très pratiques et vivants.

3) La vocation médicale (ou la motivation par la promotion sociale et financière!), la multiplicité et la diversité des malades sont de puissants facteurs de stimulation ou d'intérêt.

4) La longueur des études (7 ans sans spécialisation)

Voici donc quatre points qui devraient permettre d'avoir de bons et jeunes médecins.

Au lieu de cela, oh surprise! les 9/10^e des docteurs sortant ne savent qu'une chose: ils ne savent rien!

1) Les deux premières années on encombre nos jeunes cerveaux de connaissances inutiles (sélection oblige). Mathématiques, biophysique, biochimie, histologie veulent mettre au pas ces bacheliers pour en faire des scientifiques. Les médecins ne raisonnent-ils pas plus sur des phénomènes que sur des hommes? Les programmes de ces matières pourraient être amputés de moitié voire même des deux tiers. De toute façon que reste-t-il de ces deux années d'enseignement au bout de sept ans ou plus? Rien de précis, un petit vernis. Le problème est plus aigu encore pour l'anatomie et la physiologie qui ne sont enseignées que pendant les deux premières années. Comment voulez-vous détecter un symptôme pathologique si vous ne vous souvenez pas de ce qu'est un être sain. Mais après, cela se corse! On "enseigne" à tous les étudiants des quantités énormes de connaissances dans chacune des spécialités (pédiatrie, gastro-entérologie, chirurgies...) comme si tous devaient devenir des spécialistes dans chaque domaine. Autant dire que la nature se venge! Les étudiants savent par coeur leur programme pour l'examen (quand ils ne pratiquent pas de grandes impasses devant l'énormité du travail à fournir), trois mois après réinterrogez-les: ils ont pratiquement tout oublié, ils confondent les maladies ils n'ont retenu que le cas très particulier pour lequel ils avaient du fournir un grand effort (tant il était particulier). Cela n'est pas étonnant, les enseignants sont des patriciens spécialistes absorbés par les détails de leur art, des "grands patrons" surchargés de travail des "mandarins" pour qui la pédagogie ne peut-être qu'un luxe.

2) Pendant les stages, les étudiants sont le plus souvent livrés à eux-mêmes et doivent attendre la septième année pour avoir quelques responsabilités. L'hôpital ne sert d'eux comme d'une main d'oeuvre à bon

Si l'on veut sortir de processus, il n'y a que deux possibilités.

La première serait que chacun payât intégralement ses études: cette solution n'est pas envisageable tant elle est imprégnée d'injustice sociale. La deuxième solution consisterait en une participation des parents en fonction de leurs revenus et du nombre de leurs enfants. Cette participation pourrait être calculée en fonction du quotient familial. L'autre partie des frais serait à la charge des Offices Scolaires Régionaux. De plus, pour ce qui concerne les enseignements professionnels, l'élève pourrait bénéficier d'un prêt de l'office (ne correspondant qu'à une partie de ces frais scolaires), remboursable sur une longue période à partir de l'obtention de la qualification recherchée. L'autre partie, serait alors à la charge de l'Office et des chambres professionnelles. Le même principe pourrait être appliqué pour le travailleur désirant acquérir une formation supplémentaire.

ANNEXE 3

QUI POURRAIT SE METTRE A LA DISPOSITION DE L'INSTITUTEUR

S.5. L'ensemble de la communauté doit enseigner sa jeunesse pour qu'enfin l'école éclate à la vie. Des bénévoles, des retraités, des parents pourraient participer à l'encadrement des élèves au cours d'une sortie ou de toute autre activité. Mais aussi les stagiaires de l'école normale qui participeraient d'avantage à la pédagogie.

Dans le cadre d'un service National et Social qui remplacerait le service militaire, les futurs professeurs du second cycle pourraient occuper leur période par un stage en C.S.C. au niveau du premier cycle.

Enfin des professionnels pourraient venir occasionnellement participer à l'activité d'un atelier.

ANNEXE 4

par L.MARCEAU

LES ETUDES MEDICALES: UN BON EXEMPLE D'ANTI-PEDAGOGIE

Dans ce domaine il n'existe aucune excuse à la médiocrité.

I) La très grande majorité de ceux qui ont réussi le concours d'entrée (P.C.E.M.I.) deviendront médecins. Le but est donc précis: il faut former de bons médecins. C'est donc d'une formation précise dont il s'agit.

3) La sélection de première année se fait sur les matières dites

fondamentales. Un bon mathématicien est-il forcément un bon médecin?

Mais il est vrai que les mathématiques n'appartiennent pas aux malades et que

ce pauvre corps peut être traité comme une machine détraquée...!

4) Sept années d'études pour ne rien savoir, c'est très long.

Mais puisque les étudiants ne savent presque rien en sortant, pourquoi ne pas rajouter une ou deux années supplémentaires. Ce n'est pas une bonne

idée... ?

...des personnes qui ont été victimes de la violence.

Avant d'humaniser la médecine il s'agirait d'humaniser les études médicales qui, là comme ailleurs, forment d'avantage de médiocres tech-

medicales qui, la comma ailleurs, forment d'avantage de medeciers techniciens qui préfèrent travailler sur des choses que des hommes qui agissent

anciens qui préférent travailler sur des choses que des hommes qui agissent avec et pour d'autres hommes.

avec et pour d'autres hommes.

ECONOMIE

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE ?

La situation de l'industrie en France va avoir dans les mois qui viennent des répercussions qui ne manqueront pas de se faire sentir au niveau politique. S'il existe en France un traumatisme, c'est surtout dans l'industrie qu'il est ressenti, et par l'industrie. Restructuration, crise, chômage, ces concepts généraux profondément vécus par les français, sont d'abord issus des problèmes sectoriels de l'industrie, mais supposent, pour en sortir une critique globale de l'actuelle politique économique, et la définition de nouvelles orientations par une réflexion sur le type de société, de civilisation, sur le mode de vie que l'on peut souhaiter ou envisager.

Valéry Giscard d'Estaing expliquait à la télévision, le 16 octobre dernier, qu'il lui paraissait nécessaire pour la France de rejoindre le peloton de tête des quatre pays les plus économiquement développés, et de cesser ainsi de faire partie des nations moyennes, même dans une position privilégiée. Pendant ce temps, son maître d'oeuvre, le premier ministre Barre, multiplie les déclarations les plus provocantes et les plus outrées sur le plan social, justifiant la politique de "restructuration" prônée par Giscard et les sacrifices qu'imposeraient, selon lui, de telles ambitions. De leur côté, les syndicats entrent apparemment dans le jeu du gouvernement, si l'on en juge aux propos du ministre André Giraud, vantant le réalisme de ses interlocuteurs,

très au fait de la situation de l'économie mondiale et conscients eux aussi de la nécessité de restructurer l'industrie française. Comme quoi les centrales syndicales se laissent enfermer dans une fausse problématique, qui est à l'origine de la stérilité syndicale, et qui laisse pratiquement les coudées franches au gouvernement de ce côté-là. Ils s'avèrent incapables de formuler une critique cohérente et profonde de l'actuelle politique industrielle.

LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

A l'origine, une politique industrielle se définit nécessairement en fonction des besoins que ressent la nation et que l'industrie peut satisfaire par ses capacités d'exploitation et de transformation. C'est ainsi qu'il s'agit en priorité pour l'industrie de répondre aux exigences de marché des biens de consommation, ou des biens d'équipement, ou des biens intermédiaires. On reviendra dans d'autres développements sur certains problèmes spécifiques liés à ces exigences du marché, comme le phénomène publicitaire et d'autres conséquences de notre système industriel. Mais ce point nous rappelle déjà que répondre à tel ou tel choix industriel suppose d'avoir déjà effectué tel ou tel choix au niveau de la société ou de la civilisation. Et s'il est parfois malaisé de préciser ce que l'on souhaite dans ce domaine, il est plus faible de savoir ce que l'on refuse.

Mais l'industrie française apparaît aussi comme une industrie où certains secteurs sont très actifs et mettent notre pays en bonne position en vue des échanges internationaux. Un autre objectif de la politique industrielle sera donc de dégager des excédents dans ces secteurs, et de mettre en oeuvre les moyens nécessaires à une commercialisation efficace et opportune. D'autre part, dans un pays géographiquement et socialement varié comme la France, le développement industriel a suscité des problèmes d'aménagement et d'équilibre. Le développement de l'industrie devra donc s'effectuer en tenant compte des nécessités de la vie locale, tout particulièrement dans le domaine de l'emploi, avec la question des transports de main d'oeuvre. En corollaire, la politique industrielle devrait tenir compte, comme d'une priorité, des impératifs d'équilibre de la vie rurale: là où cela est possible, il s'agirait d'éviter la désertification. A l'inverse, dans les zones déséquilibrées, il s'agirait de procéder à une revitalisation par le biais d'une large décentralisation de l'industrie, qui semble d'ailleurs inscrite dans l'or-

[REDACTED]

dre des choses. Plus largement, on doit considérer que la politique industrielle doit chercher à mettre en valeur et à promouvoir un certain patrimoine national. Notre capacité technique est un des éléments de ce patrimoine. A ce titre, la formation de cadre et techniciens de haut niveau est un objectif très important de la politique industrielle. Dans le même ordre d'idées, cette politique doit tendre à développer des actions de recherche fondamentale et appliquée.

Toutes ces réflexions préliminaires supposent un certain nombre de question qu'il faut poser à quatre échelons:

- Le problème de la conception de l'entreprise industrielle
- Le problème des relations capital-travail-production.
- Le problème de l'influence internationale de la France par le truchement de son industrie. On sait l'interaction qui existe entre l'action diplomatique et le développement des échanges internationaux en particulier les échanges industriels.
- Le problème de l'indépendance politique, qui se conjugue étroitement, à l'heure actuelle, avec la question européenne.

PRESENTATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

L'industrie française est bien sûr très variée, mais elle est représentée surtout par des industries "tractices" qui déterminent la situation globale de notre économie. Automobiles et accessoires, matériel électrique et électro-ménager, sidérurgie et métallurgie, agro-alimentaire, chimie.

Il faut voir aussi l'industrie française sous l'angle de la hiérarchie des secteurs dans certains domaines. C'est ainsi qu'en matière de croissance, dans les quinze dernières années, ce sont surtout les B.T.P. (bâtiments et travaux publics) qui présentent les caractères les plus particuliers, en se plaçant en tête des branches industrielles. Le logement la construction mécanique, les industries agro-alimentaires, occupent aussi une place de choix. Pour la hiérarchie en matière d'emploi, les taux relatifs les plus importants se relèvent dans les B.T.P., la construction mécanique, les transport et les industries agro-alimentaires. On remarque, pour l'exportation et l'importation, que ce sont les mêmes industrie, d'un côté comme de l'autre, qui sont les plus performantes, à savoir la chimie, la construction mécanique, l'automobile. Or pour, le taux d'inflation industriel, pour être en général moins fort que dans l'agriculture ou les services, reste important néanmoins dans la sidérurgie,

les papiers, les cuirs et la construction. La productivité du travail pourrait faire l'objet des mêmes remarques.

Les structures industrielles, ce sont aussi les structures de l'entreprise. Or précisément, ces structures sont l'objet de mutations profondes, qui entraînent critiques et propositions. L'entreprise ne se réduit plus depuis longtemps, dans de très nombreux cas, à l'établissement industriel. De plus, la structure des grands groupes multinationaux apparue au cours des décennies précédentes fait dépendre l'existence et la politique des biens des entreprises de centre de décision souvent éloignés et étranger aux préoccupations spécifiques des entreprises. La réforme de l'entreprise, des problèmes de pouvoir en son sein, et les conditions de travail feront l'objet de développements ultérieurs. Notons d'ores et déjà deux points importants:

- La structure des entreprises industrielles tend souvent vers la déconcentration, et donc vers un meilleur équilibre des activités au niveau local, ce qui doit être recherché comme un objectif essentiel de la politique industrielle et peut favoriser une harmonisation du centre de travail.
- Des formes originales et intéressantes d'entreprises, qui laissent envisager des perspectives vers l'autogestion, se développent (bien qu'étant encore à un niveau très marginal): il en est ainsi des S.C.O.P. (sociétés coopératives ouvrières de production) dont le statut a été modifié par une loi du 19 juillet 1978. Cette forme d'entreprises fait appel à un surcroît de responsabilité et d'initiative de la part du travailleur, bien que rien ne soit fait en pratique pour inciter des travailleurs à constituer de telles entreprises et à dépasser les problèmes juridiques et les difficultés psychologiques et autres qui font obstacle à de telles initiatives. Pour les SCOP, les salariés constituent eux-mêmes le capital de leur société.

La loi du 19 juillet 1978 repose sur:

- Le principe un homme = une voix pour la répartition des bénéfices.
- La recherche d'un financement par la consolidation des ressources internes et une rémunération attractive des capitaux extérieurs.

- La limitation de l'influence des associés principaux,

tout en encourageant la création ou le redressement d'une SCOP par une autre, par des prises de participation, ce qui va dans le sens d'une solidarité inter-entreprises.

LES SECTEURS EN DIFFICULTE.

Les secteurs sont variés et nombreux, et la crise de l'industrie française fera l'objet d'une étude particulière. Il est évident qu'entre la crise de la sidérurgie, des industries de pêche ou des industries du bois, il y a peu de relations directes. On peut faire le panorama de vrais secteurs en crise très caractérisés, qui ont parmi de nombreux développements à l'actualité au cours de l'année 1978, dont les problèmes remontent à loin et ne semblent pas devoir trouver de solution véritable dans un proche immédiat, car c'est l'ensemble des orientations de la politique industrielle française qui est en cause. Il s'agit de la sidérurgie, du textile et des constructions navales.

SIDERURGIE: nous n'insistons pas sur le gaspillage des deniers publics par les sidérurgistes au cours des dernières années, avec la complicité des pouvoirs publics. Le problème essentiel, relancé avec le dernier "plan de sauvetage", est celui de l'emploi, puisqu'en 6 ans, la sidérurgie aura perdu plus de 30.000 emplois. Dans la mesure où il s'agit assez largement de problèmes d'économie régionale, il faut poser les problèmes dans toute leur dimension. Il est certain que la sidérurgie a fait les frais des implications de la politique industrielle française, implications que l'on retrouvera avec des questions comme celle de la "politique économique structurelle communautaire", pour répondre les termes officiels sibyllins utilisés pour camoufler une soumission des objectifs français de la politique industrielle à des objectifs supranationaux commandés par la RFA, notamment par le biais de la politique monétaire européenne, ou encore, dans le même ordre d'idées, la division internationale du travail.

TEXTILE: le problème est celui de notre politique d'échanges industriels. A cet égard, plusieurs solutions sont dès maintenant envisageables, et parmi elles la recherche d'une indépendance industrielle, qui passe par le maintien d'un secteur de base minimum (filature, tissage) et la réorganisation du secteur des fibres synthétiques. La question de nos relations industrielles et commerciales avec le Tiers-Monde est ici cruciale.

Le développement du "bout de la gamme" (secteurs à forte valeur ajoutée) s'impose, de façon à suivre, voire à précéder le marché. Enfin il y a un écart social négatif dans cette industrie, qu'il serait bon de combler. Il est vrai que les syndicats ne font guère d'efforts en ce sens, et favorisent plutôt le maintien des parités et des situations relatives, au nom de certains droits acquis. Il y a là toute pesanteur qui tient à l'action ou à la force de résistance conservatrice des syndicats, ce qui en est sûrement un des aspects les plus négatifs.

CHANTIERS NAVALS: La crise des chantiers navals et les solutions qui s'y rapportent se ramènent à trois problèmes essentiels, qui peuvent être des propositions sérieusement envisageables:

- Contrôler l'aménagement français à commander, en raison de l'effondrement des prix que provoque une carence de ce côté-là.
- Réagir (sur le plan de la diplomatie et des négociations internationales) contre le développement exagéré des aides aux chantiers navals pratiquées dans certains pays (Japon, Grande-Bretagne, Pays.Bas, Norvège, etc.)
- Développer des objectifs et des domaines d'activité nouveaux, par exemple en matière d'ingénierie, d'assistance technique, d'études de modèles de navires d'avenir.

PROBLEMES DE POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Soucieux, dans un projet politique plus vaste, de voir la France rejoindre assez rapidement le "modèle" économique allemand (que bien des économistes qualifient de "modèle impossible"), le président de la République et son premier ministre ont décidé de mener une politique volontariste en matière de restructuration industrielle. Celles, une restructuration s'impose, et les travaux ultérieurs de la Cellule Economie en montreront la nécessité et suggéreront des orientations possibles. Mais le volontarisme du chef de l'Etat et de son gouvernement vont dans un sens bien défini: il s'agit d'accélérer un processus de division internationale du travail, dans laquelle la France se trouverait complémentaire (et donc dépendante) de ses "partenaires occidentaux". Il est clair que les répercussions d'une telle politique sur le niveau de l'emploi ne préoccupent que médiocrement les pouvoirs publics qui ont le sentiment d'avoir les coudées franches, ne redoutant ni une opposition politique structurée, ni un front syndical, ni un spontanéisme social de grande ampleur. C'est ainsi que Barre a pu dire que, " non seulement dans

le textile, la sidérurgie, la construction navale, mais aussi "dans d'autres branches", "tout le monde sait que de nombreuses entreprises ont des effectifs en surnombre dont la charge pèse sur la compétitivité". On rappelle que cette notion de compétitivité, dans la ~~branche~~ de Barre, implique toute une philosophie "libérale" de l'action des entreprises sur le marché (en d'autres termes la "loi de la jungle" profitant à de grands groupes multinationaux); mais également une conception du rôle des travailleurs dans l'économie, réduits à l'état d'"agents économiques" que l'on fait valser comme de vulgaires capitaux au gré de certaines nécessités. Sans oublier la perspective politique de la division internationale du travail, dont on a parlé et qu'il avoir sans cesse à l'esprit.

Disséquons un peu cette mentalité, à partir d'un problème sur lequel nous reviendrons plus tard dans le "lys rouge", celui de l'emploi. Le raisonnement -purement libéral- qui prévaut chez les maîtres actuels de la politique économique est le suivant: à priori, les industries ne sont pas faites pour créer des emplois, mais pour en détruire. En effet, le but premier de l'activité industrielle est la production de biens; et le déroulement à long terme de cette activité implique une destruction progressive de travail, un nombre de moins en moins important de personnes employées dans l'activité industrielle. Et de référer à l'exemple de l'activité agricole, qui n'a pu se développer qu'au prix d'une reconversion de la plupart des actifs agricoles et d'une chute vertigineuse de la population agricole active. Un tel raisonnement est vicié dans son apparente logique. Car s'il est vrai que l'évolution économique à long et moyen terme implique des restructurations et des reconversions au niveau de l'emploi, on doit remarquer que:

I- Le taux de chômage atteint en France ne s'explique pas par de telles évolutions sur une longue période, mais par une politique très conjoncturelle et brutale qui prétend hâter un processus qui n'aboutit pas forcément, d'ailleurs, au point où les pouvoirs publics veulent le mener.

2- En admettant, comme on l'a fait, la nécessité de certaines restructurations et donc de certaines reconversions d'emplois, on doit aussi remarquer que les reconversions, si elles justifient un chômage "fonctionnel" (dû aux "délais d'adaptation") parfois élevé en raison de l'ampleur des restructurations, ne peuvent justifier l'acceptation d'un phénomène durable de sous-emploi (10ans, peut-être, aux dires des pouvoirs publics eux-mêmes), qui est de toute évidence en distorsion et sans rapport avec certaines adaptations des structures économiques qui servent d'alibi.

[REDACTED]

En fait, il est évident que la vraie explication de la montée du chômage industriel provoqué par des restructurations orientées selon des arrière-pensées politiques et internationales, doit être recherchée ailleurs: on rejoint l'explication déjà avancée, selon laquelle le gouvernement, libéré de préoccupations politiques et sociales (échéances électorales, mouvements syndicaux), et encouragé par l'apathie de la grande masse des citoyens, a le sentiment de pouvoir mener impunément:

1- Une politique de sous-emploi durable qui lui assure ses arrières sur le plan social. En effet, on sait bien que, jusqu'à un certain point, les chômeurs sont moins revendicatifs que des travailleurs disposant d'un emploi: ils sont plus dispersés, plus individualistes, plus humiliés également, et leurs revendications sont plus "primaires", moins "coûteuses" et moins "idéologiques". Donc, jusqu'à un certain point, un ~~faux~~ chômage important permet de centraliser une partie du mouvement social, et constitue une soupape de sécurité en quelque sorte. On assure en même temps aux chômeurs des conditions "raisonnables" d'existence, ce qui les rend encore plus inoffensifs. C'est ainsi que le raisonnement tenu dans les milieux officiels est le suivant: les chômeurs, en perdant leur emploi, ne subissent pas de préjudice sur leurs besoins essentiels, mais sur certains besoins superflus. En d'autres termes, ils ne mourront pas de faim, mais devront se priver de quelques cadeaux de fin d'année. Donc, rien à craindre tant qu'on ne marginalise pas trop le chômeur par rapport au travailleur actif sur le plan des ressources.

2- Une politique de désⁱⁿstrumentalisation présentée comme une politique de restructuration. L'exemple de la sidérurgie le prouve, la volonté giscardienne est d'insérer l'industrie française dans un contexte de division internationale du travail, en particulier de "rééquilibrage" européen, qui se fait au détriment du potentiel productif français.

La réaction des travailleurs en Lorraine s'explique de la façon suivante: comme on le verra ultérieurement, le chômage est principalement dirigé vers des catégories sociales faciles à décourager (femmes, jeunes) d'autant plus qu'elles ont souvent la possibilité de vivre sur le salaire d'un chef de famille. La Lorraine a ceci de particulier que ce sont les

chefs de famille eux-même, en grande quantité, et donc l'ensemble de la population, qui sont atteints par le chômage. D'où l'explosion sociale, qui ne trouve cependant pas prise dans le contexte de démobilisation déjà décrit.

En définitive, diront certains, l'industrie est là pour créer des richesses et non créer des emplois. Peut-être même la création de richesses suppose-t-elle la suppression d'emplois, par la substitution du capital au travail comme dans l'agriculture. Dans ces conditions le problème est plus celui d'une bonne allocation des richesses et d'un aménagement du temps, que le maintien artificiel de certains emplois.

Logique interne qui ne résiste pas au fait social, actuellement dramatique, et qui, sous l'aspect d'un discours innocent, cadre en fait une "certaine" volonté politique. Une prochaine étude développera en détail les problèmes de chômage et de taux d'activité, et un autre problème de fond: celui de la durée du travail, dont l'aménagement et la réduction, inscrite dans l'avenir, sont actuellement détournés pour justifier un important taux d'inactivité et servir d'alibi à une réduction massive de la quantité de travail.

CELLULE ECONOMIE